

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1943 - 28 octobre 2005 - prix : 1 €

**Cadeaux
aux riches,
prélèvements
sur les pauvres,**

**IL FAUT
LES STOPPER !**

**Logement
social**

**Nouveau projet,
vieille politique**
p. 12

**EDF
privatisée**

**Un cadeau
de plus aux
capitalistes**
p. 11

Réforme de l'impôt sur la fortune

Jackpot pour milliardaires

p. 4



Sommaire

Leur société

- p 4**
- Réforme de l'impôt sur la fortune
 - Du malheur d'avoir trop d'argent
 - De l'IGF à l'ISF
 - Réductions d'impôts et « classes moyennes »

- p 5**
- Le PCF en campagne
 - Congrès du PS

- p 6**
- Taxes sur l'essence
 - « Après pétrole » ou « après nous le déluge » ?

- p 7**
- Droit de vote pour les immigrés : l'hypocrisie des politiciens
 - Mobilisation contre les expulsions d'immigrés à Orléans

- Ile de la Réunion : vers la fin du colonat

- p 12**
- Pénurie de logements sociaux
 - Ces communes qui ne veulent que des riches
 - Maisons à 100 000 euros et promesses qui ne valent rien

Tribune

- p 6**
- Démagogie sans frontière politique

Dans le monde

- p 8**
- Pologne : la droite conservatrice au pouvoir
 - États-Unis : les Grands de l'Automobile à l'offensive contre les travailleurs

- p 9**
- Saddam Hussein : procès ou mascarade ?
 - Liban et Syrie : publication du « rapport Melhis »

- p 10**
- Il y a soixante ans : l'ONU fut créée pour tromper les peuples
 - Burkina Faso : Yves Rocher licencié

- p 16**
- Italie : Prodi ou Berlusconi, c'est la Confindustria qui fixe le programme
 - États-Unis : mort d'une pionnière de la lutte pour les droits des Noirs

Dans les entreprises

- p 11**
- Privatisation d'EDF
- p 13**
- RTM : les grévistes défendent un service public vital
 - Calais : mobilisation contre le stationnement payant

- p 14**
- Nantes : la SNCF condamnée
 - Cofrafer

- Flunch
- CVS
- ANPE

- p 15**
- Renault Flins
 - Delphi
 - PSA-Mulhouse

Travail partiel, vie partielle

5 % de la population active, soit 1,2 million de salariés, sont contraints de travailler à temps partiel. De plus, un tiers de ces travailleurs n'ont qu'un CDD ou un emploi saisonnier.

En fait, dans leur immense majorité, il s'agit de travailleuses : une étude que vient de publier l'Insee montre, en effet, que plus de 80 % de ces emplois partiels sont occupés par des femmes, souvent jeunes.

Si une salariée sur dix occupe un de ces emplois de 20 heures hebdomadaires en moyenne, dans la grosse majorité des cas, ce n'est pas un choix. C'est cela ou le chômage à temps complet !

Les patrons développent ce type de contrats dans de nombreuses activités : vendeuses, caissières, services aux particuliers, nettoyage... La flexibilité est la règle. Les salariées sont non seulement sous-payées, mais doivent fournir un travail maximum en s'adaptant aux

horaires contraignants décidés par les entreprises.

Le ménage dans les bureaux entre 5 heures et 8 heures le matin et entre 18 heures et 21 heures le soir, avec la galère de quatre trajets. Des caissières ou des vendeuses qui doivent assurer les heures de pointe de 11 à 13 heures puis de 16 à 19 heures et auxquelles, durant la coupure, il reste à attendre dans un café : ces boulots à temps partiel sont bien souvent des journées entières hors de chez soi.

Le nombre de ces contrats précaires, qui se répercutent sur le niveau des retraites ou sur les indemnités chômage par d'importantes amputations, augmente depuis quinze ans. Les gouvernements successifs laissent faire le patronat, d'autant plus qu'il s'agit là de salariés non inscrits comme chômeurs.

Louis BASTILLE

• Contrat nouvelle embauche

Nouvelle précarité

100 000 embauches, en août et septembre, auraient été signées dans le cadre du CNE (Contrat nouvelle embauche) inventé par Villepin. Personne ne peut dire combien, sans lui, de ces 100 000 emplois auraient été pourvus en CDD ou en CDI. Mais une chose est sûre : le CNE constitue un pas supplémentaire dans le sens de la précarité de l'emploi. Pendant deux ans, il est moins coûteux à un employeur de rompre un CNE qu'un CDD.

Et certaines institutions financières ne s'y sont pas trompées : la DIAC, organisme de

crédit de Renault, aurait indiqué clairement à ses responsables commerciaux, dans une note interne, selon le quotidien *Le Parisien Aujourd'hui*, que le CNE « doit être intégré dans la catégorie des contrats temporaires au même titre que les CDD, contrats d'intérim, d'apprentissage, etc. »

Villepin et ses ministres peuvent chercher à nous mener en bateau avec leur CNE : les financiers, eux, ne se paient pas de mots. Ils appellent la précarité par son nom.

Roger PERIER

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Dijon

Dimanche 30 octobre

La maison de Marsannay-la-Côte

Marsannay-la-Côte

Orléans

Samedi 5 novembre

à partir de 16 heures

Salle des fêtes à Saran

Compiègne

Samedi 19 novembre

à partir de 17 heures

Salle des fêtes,

place de la République,

à Margny-lès-Compiègne

• Le ministre de la Recherche

Plus macho, tu meurs !

Le ministre délégué à la Recherche, François Goulard, ne se distingue pas par sa largeur d'esprit. Député-maire de Vanves, il s'était illustré, il y a quelques années, en s'insurgeant contre le financement public des bibliothèques municipales. Son mépris et sa morgue s'expriment aujourd'hui contre les femmes, indignes, selon lui, de siéger au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le principal institut de recherche du pays.

Chargé de valider par décret la nomination de douze experts scientifiques dans le conseil d'administration d'un institut qui compte environ 11 000 femmes (42, % des effectifs du CNRS), il ne s'est ainsi pas ému le moins du monde d'une liste dans laquelle aucune femme n'apparaissait !

À l'actuelle présidente de l'autre grand conseil du CNRS, le conseil scientifique, qui le pressait de retirer ce décret scandaleux, ce monsieur a répondu par des insultes. Il a

ainsi déclaré que s'il n'y avait pas de femme dans cette liste, c'est qu'aucune ne méritait d'apparaître au rang d'experte scientifique. Et d'ajouter tout en finesse que, si l'on tenait vrai-



ment à ce qu'il y ait une femme dans la direction du CNRS, « si cela peut faire plaisir, je peux nommer mon assistante », pour ne pas dire, sa secrétaire.

C'est un cas... Goulard, et surtout un exemple parlant de ce que valent les discours officiels sur cette parité hommes-femmes, dont Chirac aimerait apparaître comme le champion !

Pierre LAFFITTE

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulwicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 24 octobre

Cadeaux aux riches, prélèvements sur les pauvres Il faut les stopper !



Le gouvernement a commencé la privatisation d'EDF. Il ne peut même pas prétendre, comme il l'a fait récemment, mensongèrement, pour la SNCM, qu'il s'agit de « sauver » de la faillite une entreprise d'État. EDF est largement bénéficiaire au point de racheter des entreprises ailleurs dans le monde.

Même nationalisée, EDF rendait service surtout aux grandes entreprises, c'est-à-dire au grand patronat.

Mais ses bénéfices aguichent les groupes privés auxquels le gouvernement s'apprête à la livrer. EDF sera cotée en Bourse, actionnaires et boursicoteurs pourront faire du profit privé sur la production et la distribution de l'électricité, produit de première nécessité qui, comme la distribution de l'eau, devrait être un service public.

La privatisation se traduira inévitablement par des restructurations, des suppressions d'emplois et une aggravation des conditions de travail des agents EDF.

Les ténors du Parti Socialiste font mine de protester contre la privatisation d'EDF. Mais comment oublier que les ministres socialistes, de Strauss-Kahn à Fabius, ont appelé de leurs vœux l'ouverture d'EDF aux capitaux privés ? L'accord sur l'ouverture complète du marché du gaz et de l'électricité a été cosigné par Chirac et Jospin, encore Premier ministre.

La privatisation d'EDF intervient peu après le vote à l'Assemblée nationale de cet autre cadeau aux possédants qu'est l'allègement de l'impôt sur la fortune.

Grâce à ce petit cadeau entre amis du même monde, cette seule mesure permettra, par exemple, à Desmarests, PDG de Total, d'économiser 325 000 euros par an. L'ex-PDG de Carrefour, Daniel Bernard, y gagnera encore plus : 820 000 euros, à peu près ce que gagnent deux travailleurs payés au smic durant toute leur vie active.

Les laquais politiques des riches qui, au Parlement, ont voté cette mesure ont eu le culot d'expliquer que c'était pour « préserver l'emploi » ! Et tout est comme cela : pas une semaine ne passe sans qu'à travers une loi, un amendement, d'appa-

rence anodine, une nouvelle catégorie de possédants ne touche des cadeaux considérables.

Au même moment, l'Assemblée se prépare à instaurer un forfait de 18 euros à la charge du malade pour tout acte médical d'un montant supérieur à 91 euros. Combien de travailleurs mal payés, de chômeurs, de retraités ou d'handicapés se soigneront plus mal ou plus du tout ?

Ils ont le culot de prétendre que c'est pour sauver la Sécurité sociale déficitaire. Mais pourquoi est-elle déficitaire ? La part patronale des cotisations pour la Sécurité sociale n'a pas augmenté depuis 17 ans, elle a même baissé ! Dans le même temps, la part des salariés est passée de 12,6 % à 15,4 % du salaire brut. Si la part patronale avait augmenté dans la même proportion que celle des salariés, il n'y aurait pas de déficit de la Sécurité sociale. De plus, le patronat est dégrevé d'une partie des charges sur les salaires inférieurs à 1,5 fois le smic, c'est-à-dire la majorité des salariés.

Ce nouveau forfait de 18 euros, c'est faire financer par les plus démunis les cadeaux ainsi faits au grand patronat.

Le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy ne cache pas son jeu : c'est aux possédants grands et petits qu'il veut plaire. Toute sa politique, tous ses gestes s'inscrivent dans ce choix fondamental.

Mais ceux qui espèrent qu'il suffit de changer de président de la République et de gouvernement se trompent. Car les alternances périodiques entre la gauche et la droite n'ont jamais arrêté ni la croissance des prélèvements sur les classes populaires, ni les allègements de charges pour le patronat, ni le rythme des privatisations.

La seule issue pour les travailleurs, c'est de contraindre le gouvernement quel qu'il soit à changer de politique. Cela exige la mobilisation de l'ensemble du monde du travail, des manifestations, des grèves assez fortes pour faire reculer le gouvernement et pour atteindre le patronat là où il est sensible, en menaçant ses profits. Ce sera dur mais, à tout prendre, bien moins que de continuer à subir les coups.

Arlette LAGUILLER

• Surendettement

Les usuriers modernes

Le surendettement touche de plus en plus de monde : 13,7 % de plus en 2004 qu'en 2003, selon le dernier rapport de la Banque de France. Les chômeurs et les inactifs sont proportionnellement plus nombreux – de 2 % – qu'un an auparavant. Mais le rapport révèle également l'importance croissante que prennent les crédits revolving ou crédits permanents, en hausse de cinq points sur trois ans.

Les enseignes de la grande distribution sont devenues virtuoses dans l'art de proposer à leurs clients des cartes de fidélité

qui fonctionnent en fait comme des cartes de crédit émises par des organismes financiers spécialisés dans le crédit à la consommation. Ainsi, derrière les cartes Fnac ou La Redoute, on trouve Finaref, derrière le BHV, Cofinoga, derrière les Trois Suisses, Cetelem, etc. Ces organismes mettent à la disposition du consommateur une réserve d'argent utilisable, moyennant intérêt, pour tout achat dans le magasin qui a émis la carte. De plus, dans bien des cas, cette carte permet l'obtention d'un crédit que l'organisme financier encourage à solliciter.

La particularité de ce crédit, c'est qu'il se renouvelle automatiquement, au fil des remboursements, dans la limite d'un montant maximal alloué au client par le prêteur. Une autre particularité est qu'il s'obtient avec une facilité déconcertante et qu'on trouve plus de 30 millions de ces cartes en circulation puisqu'on peut les cumuler sans problème.

Si l'acheteur est vigilant, il veillera à utiliser les avantages – souvent très minces (points de fidélité, bonnes affaires...) – et à réclamer l'option « paiement au comptant » à chaque passage en

caisse pour éviter la spirale de l'endettement. Mais s'il l'est moins et surtout s'il a des revenus extrêmement bas, il s'endettera même pour acheter des biens de première nécessité.

Les médias montrent souvent du doigt ces acheteurs inconscients qui, selon eux, s'endettent pour acquérir des biens inutiles et vivent au-dessus de leurs moyens. Mais il y a bien plus à dire sur ces organismes de crédit qui pratiquent des taux d'intérêt exorbitants, entre 15 et 19 % l'an – que les magasins présentent d'ailleurs souvent sous leur

forme mensuelle, 1,5 % par mois, au lieu de 18 % par an, pour mieux piéger le client.

Pendant des siècles, l'usurier prêtant même de petites sommes, à court terme et à intérêt élevé, prenant à la gorge son débiteur, paysan, boutiquier, ouvrier, a été la bête noire de la population et aussi, parfois, le bouc émissaire des puissants.

Aujourd'hui, les usuriers sont bien souvent de grosses sociétés qui s'enrichissent, en toute légalité, de la misère des pauvres.

Sylvie MARÉCHAL

• Réforme de l'impôt sur la fortune

Jackpot pour les milliardaires

La réforme de l'ISF est faite sur mesure pour les détenteurs d'un gros paquet d'actions. Prenez le président de la BNP Parisbas, Michel Pébereau, qui possède 110 000 actions de son entreprise, pour un montant de 6,8 millions d'euros. Eh bien le montant de son impôt sur la fortune est calculé entre autres sur cette somme. Et cela lui paraît scandaleux, à lui comme à ses copains PDG de grandes entreprises, qui possèdent par exemple 12 millions d'euros en actions (Thierry Desmaret pour Total), plus de 16 millions d'euros d'actions (Olivier Bouygues), ou encore 50 millions d'euros (Antoine Zacharias pour Vinci) avec un record à 207 millions (Serge Kampf pour Cap Gemini). La plupart

du temps, ces actions leur ont été données à titre « d'élément de rémunération », ou proposées à bon marché dans le cadre des stock-options.

Eh bien leur copain Thierry Breton, actuel ministre des Finances et ex-PDG de France Télécom, leur a prévu une surprise pour l'an prochain : ces actions ne seront plus comptées que pour un quart de leur valeur dans le calcul de l'ISF, à la seule condition qu'ils les gardent au moins six ans. Donc un gros cadeau sur le montant de leur impôt sur la fortune.

Et ce n'est pas fini. Un deuxième cadeau est destiné quasiment aux mêmes : l'exonération d'impôt sur les plus-values de cession. En clair, si le même Michel Pébereau revend

tout ou partie de ses actions avec un gros bénéfice, il ne payera pas d'impôts sur cette somme ! À condition de les avoir gardées huit ans quand même. Mais c'est une bonne nouvelle, pour lui et ses pairs : dans le cadre actuel, il paierait 27 % d'impôts sur ce bénéfice – un taux déjà très raisonnable.

Si l'on rajoute à cela la limitation globale de l'ISF, récemment décidée, et qui plafonne l'ensemble des impôts à 60 % des revenus, il semble que les propriétaires des plus grosses fortunes soient rassurés.

Comme on le voit, en préparant le budget 2006, le gouvernement se préoccupe sérieusement des vrais problèmes de la population.

Roger PERIER

• De l'IGF à l'ISF

Histoire d'un petit impôt sur les grandes fortunes

L'imposition des grandes fortunes figurait parmi les 110 propositions du candidat Mitterrand en 1981 et ce fut une des rares dont il s'acquitta. Ainsi donc vint au monde en 1982 l'impôt sur les grandes fortunes, l'IGF.

À l'époque on parlait encore en francs. Ce sont les fortunes, c'est-à-dire les patrimoines, de plus de 3 millions de ces francs qui furent imposées. Progressivement et petitement : 0,5 % pour les fortunes entre 3 et 5 millions de francs, 1 % entre 5 et 10 millions et 1,5 % au-dessus de 10 millions de francs. Mais déjà les œuvres d'art, tableaux, tapis et tous les objets de collection de plus de 100 ans d'âge ornant les demeures cosues n'étaient pas considérés comme faisant partie de ces fortunes. Déjà aussi, « l'outil de travail », c'est-à-dire les entreprises, échappait à l'impôt. Le ministre du Budget était alors... Fabius. Et, en 1983, il n'y eut guère plus de 100 000 personnes pour déclarer au fisc leur « grande fortune » et cela ne rapporta que 2,7 milliards de francs, soit à peine 0,6 % des recettes fiscales de l'année.

C'était sans doute encore trop pour la droite puisque, en 1986, après qu'elle eut gagné les élections législatives, le Premier ministre, Chirac, supprima l'IGF au prétexte qu'il était « inquisitorial et pervers ».

Avec le retour de la gauche, en 1988, revint aussi l'imposi-

tion des plus riches. Nouveauté, on ne parla plus d'IGF mais d'ISF, d'impôt de solidarité sur la fortune, son produit devant servir à financer le RMI. Mais Mitterrand savait tempérer ses ardeurs contre les plus riches : « Il sera bon de ne pas élargir le champ des foyers assujettis à cet impôt et d'intégrer l'inflation dans le calcul de l'abattement à la base. » L'ISF a bien sûr maintenu l'exonération de l'outil de travail, qu'il s'agisse d'entreprises, de forêts ou de vignobles, ainsi que des tableaux de maître et autres meubles de collection qui garnissent les pénates des milliardaires

C'est encore la gauche qui fit voter un plafonnement de manière à ce que le total payé par les malheureux riches, au titre de l'impôt sur le revenu et de l'ISF, ne puisse être supérieur à 70 % (puis, plus tard, à 85 %) des revenus qu'ils perçoivent dans l'année. Et il y aurait de quoi s'y perdre, puisque c'est Juppé alors Premier ministre de

Chirac qui, en 1996, fit voter un « plafonnement du plafonnement » (!) afin que cette limitation ne s'applique pas aux patrimoines les plus élevés !

En 1997, quand la gauche revint aux affaires, alors qu'elle s'était engagée à élargir l'assiette de l'ISF aux biens professionnels, elle ne le fit pas. C'est ainsi que Pinault, patron, entre autres, du Printemps, de la Redoute et de la FNAC, alors neuvième fortune de France, ne paya pas l'ISF !

Depuis 2002, le feuilleton continue. Un des épisodes marquants a été celui de la loi Dutreil, du nom du ministre qui offrit aux actionnaires minoritaires de sociétés des allègements allant jusqu'à 50 % de leur ISF.

Pour les cousus d'or, tous les épisodes se concluent par un happy end. Mais pour les recettes fiscales de l'État, l'ISF reste une obole : 2,3 milliards d'euros, soit 0,8 % de tous les impôts.

Sophie GARGAN

• Réductions d'impôts

Des classes « moyennes » en dessous de la moyenne

Les « classes moyennes » sont à la mode et courtisées par Villepin et ses ministres, qui leur promettent des réductions d'impôts... élections obligent !

Mais les ministres ont bien du mal à se mettre d'accord sur

le contour de ces fameuses « classes moyennes ».

Villepin avait d'abord pris l'exemple d'un célibataire gagnant 2 500 euros par mois. Son ministre du Budget Copé avait parlé de « salariés dont les revenus vont jusqu'à 3 500

Du malheur d'avoir trop d'argent

Grâce à la nouvelle réforme de l'ISF, votée vendredi 22 octobre, 12 000 personnes seront dégrévées de 70 millions d'euros d'impôt, au total. C'est donc un cadeau direct à un tout petit nombre de riches contribuables. Aux députés du PS qui le taxaient de « copinage fiscal », Breton, le ministre des Finances, a eu beau jeu de répondre que c'est le PS qui avait, le premier, exonéré les grands patrons. Il a ajouté que, grâce à lui, les salariés vont aussi pouvoir en profiter. Encore faut-il être soumis à l'ISF, c'est-à-dire posséder au moins 732 000 euros de patrimoine, ce qui arrive sans doute aux salariés comme Breton et consorts mais jamais à un smicard.

Thierry Breton prétend que sa réforme « va dans le sens de l'emploi » et Copé, le ministre du Budget, parle d'encouragement au « patriotisme économique pour éviter les délocalisations ». Certains hommes politiques, particulièrement lorsqu'ils sont ministres, ont en effet pris l'habitude d'ajouter à toutes leurs phrases « afin de lutter contre le chômage ». En revanche, les députés de droite qui s'adressent à leur électoralat de bourgeois, petits, moyens ou gros, n'ont pas de ces pudeurs.

Le député UMP Carrez, par exemple, dit que l'ISF « est un impôt qui a tous les vices » et que c'est à cause de lui que des entreprises comme « les biscuits Saint-Michel et les sous-vêtement Éminence ont été rachetées ». En cherchant bien, et s'il a des éleveurs de poulets parmi ses électeurs, Carrez devrait pouvoir démontrer que la grippe aviaire, c'est à cause de l'ISF.

Pour Pierre Lellouche, également député UMP « cela fait belle lurette que l'ISF ne mérite plus son nom parce que les fortunes sont parties ». Pourtant sur les 59 915 contribuables parisiens soumis à l'ISF, décomptés par Lel-

louche lui-même, il doit bien y avoir quand même quelques fortunes rondellettes. Goasguen, autre député parisien, parle de « gain minima » et de « petits cailloux » (820 000 euros d'économie d'impôts pour l'ex-PDG de Carrefour !) et ne « comprend pas la résistance du gouvernement (à supprimer l'ISF) deux ans avant la présidentielle ». Et surtout trois ans avant des élections municipales pour lesquelles Goasguen et Lellouche se disputent les faveurs, entre autres, de ces 59 915 assujettis parisiens.

Le même Lellouche, emporté par son élan, parle d'un « impôt antifamilial et antinatalité ». Une erreur de copier-coller certainement, entre le dossier ISF et le dossier IVG de son catalogue des préjugés à l'usage de l'électorat de droite.

Mallié, député UMP des Bouches-du-Rhône, évoque, avec des sanglots dans la voix, « ces retraités aux revenus normaux qui ont mis toute leur vie à acquérir un logement », « devenus propriétaires grâce à de lourds sacrifices ». Ils doivent cependant être rares car même en ne dépensant que le strict nécessaire et, surtout, en ne fréquentant ni les estaminets ni les réunions syndicales, peu d'ouvriers peuvent s'acheter une gentilhommière après une vie de travail. Il leur faudrait mettre de côté 1 000 euros par mois pendant 61 ans pour être soumis à l'ISF. C'est sans doute en pensant à de tels travailleurs, méritants et honnêtes, que ce député UMP crie contre l'ISF comme si on l'égorgeait au coin d'un bois.

Le député UDF Baguet, qui comme son chef de file Bayrou joue les opposants, trouve quant à lui que parler de réduire les impôts des plus riches alors qu'il y a tant de pauvres a « un côté dérangeant ». Pour la morale ou pour la digestion ?

Paul GALOIS

euros par mois ».

On aurait pu en rester là mais le gouvernement vient de revoir sa copie et sa définition des « classes moyennes ». Il y inclut désormais tous ceux qui gagnent entre 1 000 et 3 500 euros par mois !

Mais ceux qui survivent avec 1 000 euros par mois, ce n'est pas de s'entendre appeler « classe moyenne » qu'ils ont besoin mais d'une bonne augmentation des salaires !

Cédric DUVAL

• Le PCF en campagne

Douze mesures « nouvelles » et « radicales »... pour finir sur une seule vieille note éculée

L'Humanité du lundi 24 octobre rendant compte du discours de Marie-George Buffet à Paris le samedi 22 octobre, titrait : « 12 mesures qui peuvent changer la vie », avec comme sous-titre : « La responsable du PCF jette les bases d'un programme pour la gauche ».

C'est avec un ton qui se voulait radical que la secrétaire nationale du PCF a proposé « d'aller chercher l'argent là où il est », ajoutant qu'il faut « en finir avec les exonérations qui ne servent qu'à organiser les licenciements ». Mais la prétendue radicalité des propos ne pouvait masquer la finalité du projet beaucoup moins glorieuse, elle. Ainsi, quand Marie-George Buffet déclara : « Nous avons la responsabilité de permettre que les aspirations qui s'expriment, malgré la chape de plomb qui nous est imposée, fassent irruption en politique et qu'elles se conjuguent dans une alternative à cette violente régression », il fallait traduire que le but du PCF

est tout simplement de permettre à la « gauche », c'est-à-dire d'abord au Parti Socialiste, de revenir au gouvernement en 2007.

Le problème est toujours le même pour la direction du PCF : comment être associé au gouvernement si ce n'est en y étant convié par le PS. Cela le PCF le sait bien, d'où la modération du contenu de ses propositions qui vont de la « constitution d'un pôle bancaire public », à « un réseau politique contre les licenciements », pas de quoi faire vraiment trembler les patrons licenciés ! Marie-George Buffet poursuit en disant qu'il faut aussi « écrire de nouvelles pages du code du travail » ; certes, mais pour dire quoi ? Et elle termine par une proposition qui se veut forte, face à la baisse du pouvoir d'achat : l'organisation d'un « Grenelle des salaires ». Cette proposition, qui est l'exacte reprise de ce que proposent en chœur tous les dirigeants du PS, doit faire sourire bien des patrons du Medef, car comme référence c'est loin d'en

être une dont les travailleurs auraient à se féliciter. En effet, c'est à Grenelle qu'en 1968 les syndicats, tous unis, ont vendu la grève de dix millions de salariés contre quelques miettes pour les travailleurs et quelques avantages plus substantiels pour les appareils syndicaux.

Mais, aussi limitées que soient les propositions du PCF, elles n'engagent personne, car pour être mises en œuvre il faudrait que se réalisent deux conditions. D'abord que la gauche, conduite par le PS, se retrouve majoritaire aux prochaines élections. Ensuite que les dirigeants du PCF arrivent, pour autant qu'ils essaient vraiment, de convaincre celui ou celle du PS qui se retrouverait à la tête du gouvernement d'appliquer une politique un tant soit peu en faveur des travailleurs, et non pour l'essentiel la déclinaison des seules volontés du grand patronat.

Seulement, si l'on se réfère à ce qu'avaient fait Gayssot ou même Marie-George Buffet, ministres PC dans le gouverne-

ment Jospin, il est permis d'en douter. Non seulement ces derniers n'avaient pu convaincre Jospin et ses ministres du PS de mener une politique en faveur des travailleurs, des retraités ou des chômeurs, mais surtout les ministres du PCF avaient usé à l'époque de tout leur crédit pour justifier la politique antiouvrière du gouvernement de « gauche plurielle ». Gayssot, le principal ministre communiste, avait quant à lui pris la responsabilité de faire passer auprès des travailleurs d'Air France la privatisation de la compagnie nationale, comme auprès des cheminots, la privatisation de certains secteurs de la SNCF.

Alors, la direction du PCF peut bien affirmer que « la nouvelle "union populaire", qu'elle propose aujourd'hui, n'a rien à voir avec l'ancienne "union de la gauche" ou la "gauche plurielle" », c'est quand même le retour à de vieilles recettes éculées.

Paul SOREL

• Congrès du PS

Plusieurs motions, une même politique

Ce sera, paraît-il, leur unique face-à-face de la campagne interne. Laurent Fabius et François Hollande, un mois avant le congrès du Parti socialiste qui se réunira, au Mans, du 18 au 20 novembre, ont fait assaut d'inventivité lors de leur rassemblement parisien à la Mutualité, destiné à présenter aux militants les cinq motions proposées à leurs suffrages.

De l'inventivité, et même une sacrée dose de mauvaise foi, en ce qui concerne Fabius, qui, en 2002, alors qu'il était ministre de l'Économie et des Finances, était prêt à vendre la moitié du capital d'EDF et qui découvre, face à la privatisation entamée par Villepin, les vertus de la « reconquête, nécessairement progressive [...] de la propriété publique » de l'entreprise. Il a par ailleurs promis qu'en cas de retour de son parti au pouvoir, son « premier engagement sera d'abroger les principales lois mises en œuvre par la droite » et notamment, la loi Fillon sur les retraites.

Tout cela faisait office de réponse au Premier secrétaire, François Hollande, qui avait opté – si l'on en croit les extraits

sonores opportunément relevés par les médias – pour un ton ostensiblement offensif. Hollande s'est posé en chef du « parti de la réforme » et non du « parti qui additionne toutes les revendications ». Terme peut-être un peu excessif, s'agissant en l'occurrence des propositions des courants Emmanuelli, Peillon et Montebourg ! Et de conclure en vitupérant le « premier engagement » de Laurent Fabius : « Abroger ! Si le congrès, c'était d'abroger toutes les lois qui ne nous plaisent pas, ce serait tellement simple », au contraire, « on doit faire des propositions d'avenir » et non « promettre ce qu'on ne pourra pas tenir ».

La scène était donc la suivante : l'ancien Premier ministre de Mitterrand, Fabius, jouait au chef de la « vraie gauche de gauche ». Et le Premier secrétaire du PS, Hollande, jouait à croire que Fabius s'engageait à revenir, une fois élu en 2007, sur la politique antiouvrière et réactionnaire menée depuis 2002 par la droite, et même, pourquoi pas sur les grandes vagues de licenciements et de privatisations menées par tous les gouvernements depuis plus de vingt ans !

Et en effet, au-delà des paroles de congrès, on voit mal com-

ment des hommes politiques qui ont privatisé, de 1997 à 2002, sous le gouvernement Jospin, plus d'un millier de sociétés publiques, poursuivant et accélérant le programme des gouvernements de droite précédents, celui de Balladur et celui de Juppé, pourraient, miraculeusement transformés par quelques années d'opposition parlementaire, s'attaquer au patronat, aux banques et aux riches.

Au-delà des exercices de rhétorique appliquée, étudiée sur les bancs de l'ENA, il n'y a là que jeux de primaires internes au parti socialiste. Quant à la défense des intérêts immédiats de la population, attaquée semaine après semaine par un gouverne-



Les dirigeants du PS réunis le 18 octobre à la Mutualité à Paris. Quel que soit l'endroit de la brochette le goût est à peu près le même.

ment directement aux ordres du Medef, ce n'est bien sûr pas de la victoire de telle ou telle motion au congrès du PS qu'elle dépend.

Viviane LAFONT

« Pétrole contre nourriture » ? « Argent contre services divers » plutôt

Deux anciens hauts diplomates français ont été mis en examen pour « trafic d'influence » et « corruption d'agent public étranger ». On leur reproche des détournements qui ont accompagné l'opération « pétrole contre nourriture » décidée par l'ONU en 1996.

En 1990 les grandes puissances avaient imposé à l'Irak un embargo qui fut catastrophique pour sa population. Six ans plus tard sous l'égide de l'ONU, un accord était signé pour permettre à l'Irak d'acheter de la nourriture et des médicaments en échange de son pétrole. Cette opération a été l'occasion de multiples malversations où furent mêlés des dirigeants du monde politique ou des affaires et de simples aigrefins.

On retrouve là un mélange sulfureux d'intérêts privés, de rivalité entre grandes puissances, le tout mis en œuvre par l'action de réseaux douteux.

Parmi les acteurs, il y a bien sûr le trust Total ou encore Dumez, un géant du BTP ; un ancien ministre de l'Intérieur et de hauts diplomates, ceux-là même qui, durant plusieurs décennies, ont entretenu des liens privilégiés avec le régime de Saddam Hussein.

Si parfois, aidé par les circonstances, quelque juge obstiné ôte le voile sur des pratiques qui se moquent de la légalité, il n'y a dans ce genre d'affaires, nombreuses et à rebondissements, que l'illustration du fonctionnement très ordinaire du système.

Dans une affaire similaire, à propos d'un prévenu de même profil que ces deux diplomates, un rien plus aventurier, une magistrate s'interrogeait de la façon suivante sur la personnalité de l'inculpé : « Un grand serviteur de l'État, comme il le dit, un espion, un mystificateur ou un escroc ? ». En retirant le point d'interrogation, voilà une description juste de tout ce petit monde et de leurs procédés.

Michel ROCCO

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Démagogie sans frontière politique

Les expulsions vers le Maroc, par le gouvernement socialiste espagnol, des immigrés africains arrivés à Ceuta et Melilla a relancé dans les milieux politiques français le débat, ou plus exactement les déclarations démagogiques, sur l'immigration.

À tout seigneur tout honneur, Sarkozy, qui ne passe pas une semaine sans nous servir sa soupe sécuritaire sur la délinquance et l'immigration, y est allé de sa dernière fanfaronnade. Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 23 000 expulsions dans l'année, il propose d'avoir recours à une contribution financière inattendue : taxer les patrons qui emploient des sans-papiers en les faisant participer au coût de leur expulsion, pour un montant allant de 5 000 à 10 000 euros, selon la nationalité du travailleur renvoyé et le prix du billet de retour ! Ces patrons, déjà légalement passibles de sanctions allant de 4 500 à 15 000 euros d'amendes et de 3 à 5 ans de prison, ne risquent rien. Il y a bien peu d'inspecteurs du travail pour constater les faits et beaucoup d'obstacles à l'enquête. Et nombre de grandes entreprises, à commencer par les chantiers publics et les entreprises d'État, utilisent, par le biais de sous-traitants du bâtiment ou du nettoyage, des immigrés sans-papiers, une main-d'œuvre qui, sans droits, est contrainte à accepter les pires conditions de travail et salaires.

À cela, pas plus Sarkozy que Le Pen n'a envie de toucher. Mais le ministre de l'Intérieur tient à se distinguer un peu de son modèle, en promettant une politique anti-immigrés ferme mais juste et humaine, prétend-il.

Au titre de l'humanisme, il propose de n'expulser les collégiens ou lycéens sans papiers qu'en fin d'année scolaire ! Au titre de la justice, il découvre qu'il « ne serait pas anormal qu'un étranger puisse voter », s'il est là depuis plus de dix ans et pour les municipales seulement. Ni plus ni moins que ce que la gauche avait proposé il y a 20 ans et jamais fait.

Au titre de la fermeté, il y a les expulsions à tour de bras et les nouvelles mesures durcissant la possibilité pour les immigrés sans ressources de bénéficier de l'Aide Médicale d'État, cette prise en charge des soins pour ceux qui n'ont même pas de droit à la CMU. Et il y a la nouvelle propagande raciste faite autour de l'immigration à Mayotte. Dans cette île de l'archipel des Comores que l'État français, après intrigues, coups de force et tricheries électorales, a gardée dans son giron, les drames ressemblent à ceux de Ceuta et Melilla. Chaque année, 200 personnes au moins (venues de Madagascar ou des autres îles comoriennes beaucoup plus pauvres) périssent dans la traversée des 80 kilomètres de mer qui séparent l'île d'Anjouan de Mayotte. Ceux qui réussissent la traversée s'entassent dans des bidonvilles, travaillent

pour des salaires de misère sans aucun droit à la sécurité sociale. D'où des frais médicaux à payer intégralement, en particulier 360 euros pour un accouchement, afin de dissuader les femmes qui voudraient que leur enfant, né sur le sol français, ait la chance d'avoir un jour la nationalité française. La barrière serait insuffisante au point que nos démagogues envisagent de refuser le « droit du sol » sur ce sol auquel l'impérialisme français a refusé l'indépendance.

Mais le Parti socialiste, qui aime prendre Sarkozy pour épouvantail, se place sur le même terrain.

Interrogé dans le journal *Le Monde*, le spécialiste du PS en matière d'immigration, Faouzi Lamdaoui, en charge de « l'égalité des chances », propose l'adaptation des autorisations d'entrées sur le territoire aux seuls besoins des patrons. D'une « régularisation ouverte à tout le monde », il n'est pas question. Elle ouvrirait, dit-il, « une spirale infernale ». Il prône donc une « régularisation raisonnée, fondée sur un diagnostic chiffré et annuel des besoins, [...] des négociations avec les employeurs, en liaison avec l'ANPE, pour s'assurer que ces emplois ne sont pas susceptibles d'être pourvus par des chômeurs. » En clair, aux patrons de choisir quels immigrés ils veulent faire régulariser, et seulement pour des emplois que d'autres ne sont pas prêts à prendre. Préférence nationale, dit Le Pen. Quotas, dit Sarkozy. Besoins des employeurs, dit le PS !

Cette méthode socialiste éviterait-elle les charters ? « Si nous réglons le problème en amont, nous n'aurons pas à recourir à ce type de méthode », répond le responsable socialiste. Et si non ? La réponse on l'a déjà eue : quand le PS était au gouvernement, sa politique de fermeture des frontières n'a fait que développer l'immigration clandestine. Et on a eu droit aux charters de « gauche » ?

Le Pen tire Sarkozy sur son terrain, qui tire à son tour Hollande et ses amis. Sous couvert d'une bonne politique de l'immigration, sous couvert de « réalisme », les politiciens du PS travaillent eux aussi à enraciner l'idée dans la population, et tout particulièrement chez les classes populaires, que l'immigration est un problème et que la présence de travailleurs sans-papiers crée du chômage pour le reste de la classe ouvrière. Comme ils l'ont fait déjà, il est vrai, dans le passé, quand Sarkozy était encore en culotte courte.

Pour tous ces hommes politiques, les discours sur le contrôle de l'immigration n'ont pour but que de diviser la classe ouvrière. La seule riposte est d'imposer tous ensemble des papiers, les mêmes droits pour tous, mais aussi la satisfaction de nos intérêts généraux de travailleurs : hausse générale des salaires, interdiction des licenciements et de la précarité.

Lydie GRIMAL

Convergences Révolutionnaires n° 41 (septembre-octobre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : L'impérialisme français en crise ?

Articles : Pour un front de lutte – De Villepin : cent jours ! Suffisant en effet – À propos des « responsabilités véritablement historiques » de la LCR – Belgique : petit pays mais solide impérialisme – Le retrait israélien de Gaza : l'indépendance du ghetto – USA : une remontée du mouvement anti-guerre ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Taxes sur l'essence

Pompe à sens unique

Une « commission de transparence » sur les effets de la flambée des prix pétroliers dans le budget de l'État a remis à Villepin un rapport qui prétend que l'État en serait de sa poche, alors qu'il prélève 70 % de taxes sur le prix du litre d'essence.

Pour parvenir à une telle conclusion, il faut un super-culot, et la commission dite « de transparence » en a à revendre. Dans ses calculs, elle a pris en compte la TVA sur les produits pétroliers (qui devrait rapporter 586 millions d'euros de plus à l'État) et la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) qui, étant fonction du volume vendu, pourrait rapporter 659 millions de moins que l'an dernier. C'est ainsi qu'apparaît un manque à gagner de 73 millions d'euros.

L'arnaque, c'est de présenter des prévisions comme la réalité. Car qu'est-ce qui prouve que la consommation de produits pétroliers va fortement baisser ? Les familles qui ont une chaudière au fioul (+ 43 % en un an) et les salariés contraints de prendre leur voiture pour aller travailler (+ 20 % sur le super en un an) ont-ils le choix ?

Même si le volume total des taxes sur

l'essence fluctue un peu, l'État engrangera cette année, comme les précédentes, des sommes fantastiques sur le dos des consommateurs. La seule TIPP, quatrième source de recettes du budget, lui rapporte bon an mal an 25 milliards d'euros, autant que la moitié de ce qu'il retire de l'impôt sur le revenu ! En pleurant misère, le gouvernement essaie de faire oublier tout ce qu'il pompe sur le dos de la population au titre des produits pétroliers.

Si l'État engrangeait un peu moins cette année – ce qui reste encore à démontrer – la cause est plutôt à chercher dans les 494 millions de « dépenses supplémentaires supportées par l'État » cette année qu'évoque ladite « commission de transparence ». Outre « l'aide à la cuve » de 75 euros (dont les conditions d'attribution sont restrictives), il s'agit de subventions au transport routier, à la pêche, à l'agriculture, etc. Ainsi, l'État remplit ses caisses, puis, après y avoir puisé pour faire des cadeaux qui profitent essentiellement à certains secteurs du patronat, il s'empresse de crier « au trou »... comme d'habitude.

Pierre LAFFITTE

« Après-pétrole » ou « après nous le déluge » ?

Devant la hausse du prix du pétrole, le Premier ministre demande à la population de faire des économies, aux industriels de mettre sur le marché des véhicules qui consomment moins et aux ingénieurs d'inventer de nouveaux moyens de produire de l'énergie.

Et Villepin de déclarer qu'il faut préparer « l'ère de l'après-pétrole ». Il n'est évidemment pas le premier à faire ce genre de déclarations jamais suivies d'effet, tout simplement parce que, pour le moment, c'est la loi du profit qui gouverne l'économie et pas l'organisation et la prévision, même pas celles des ministres bourgeois.

C'est d'ailleurs pour cela que la société tout entière, à commencer par les classes populaires, peut se retrouver dans une situation catastrophique à cause de la pénurie (réelle ou spéculative) d'une seule matière première, le pétrole.

Le pétrole s'est imposé comme source d'énergie à cause de son exploitation facile et de son utilisation commode et parce que les voitures utilisant le pétrole peuvent être fabriquées, et vendues, en très grand nombre. Les prédécesseurs de Villepin, au moment du démarrage de la production de masse dans l'automobile, dans les années 1920 aux USA, après 1945 en Europe, ne se sont pas posé la question de savoir comment on peut utiliser rationnellement le transport individuel, ni celle des économies sociales que l'on peut faire en développant des transports collectifs de qualité. Ils ont simplement laissé faire les grands groupes capitalistes, les ont même aidés en leur garantissant l'accès aux sources de pétrole dans le monde entier, par la guerre au besoin ; et ils ont fait financer par les États la construction de réseaux de routes goudronnées puis d'autoroutes. L'énergie pétrolière s'est ainsi imposée dans toute la société, entraînant le reste de l'industrie.

Les capitalistes de la construction,

rejoignant ceux du pétrole, de l'automobile et de la grande distribution, ont réorganisé les villes, petites et grandes, en fonction de ce moyen de transport, au point qu'il est devenu impossible, dans certaines agglomérations, de faire ses courses quand on n'a pas de voiture. C'est l'automobile qui a rendu possible le développement des grandes surfaces et le quasi-monopole qu'elles ont acquis sur la distribution, cette concurrence ayant fait disparaître la plupart des commerces de proximité. Des millions de travailleurs voient leur journée de travail allongée d'un long temps de transport, dont une bonne part dans les embouteillages, et il est bien des emplois pour lesquels on ne peut même pas postuler lorsqu'on n'a pas de voiture.

La même absurdité s'est reproduite lorsque, pour des questions de rentabilité immédiate, le transport des marchandises par la route a été favorisé aux dépens du transport ferroviaire. Mais cette fois-ci les gouvernements ne peuvent pas plaider l'ignorance devant les conséquences : les camions ont remplacé massivement le train, alors que les problèmes de pollution et de limite des réserves pétrolières étaient déjà sur la place publique et le nombre de morts sur les routes plus que conséquent. En fait, toutes les mesures de libéralisation du trafic des marchandises ont été prises de manière à pouvoir permettre aux entreprises de travailler à « flux tendu » et donc d'avoir une partie de leurs stocks sur les routes. Tant pis pour la circulation, tant pis pour la sécurité, tant pis pour les chauffeurs... et tant pis si le prix du pétrole grimpe !

C'est le développement aveugle du système capitaliste qui a mené dans cette impasse qu'est le monopole des sociétés pétrolières et l'organisation actuelle de la société. Il est bien incapable de nous en faire sortir.

Paul GALOIS

• Droit de vote pour les immigrés

Sarkozy, Hollande, lequel est le plus hypocrite ?

Les propos tenus par Sarkozy, dans un entretien accordé au journal *Le Monde* du 25 octobre, ont de quoi surprendre par leur caractère inhabituel : « *Il ne serait pas anormal, a-t-il dit, qu'un étranger en situation régulière qui travaille, paie des impôts et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales.* » Par « étranger », il faut supposer que Sarkozy parle des immigrés venant de pays en dehors de l'Union européenne puisque, depuis le traité de Maastricht, les ressortissants européens peuvent voter aux élections locales.

Mais pour bien montrer qu'il n'entend pas renier la politique qu'il mène vis-à-vis de l'immigration, il reprend aussi ses thèmes favoris concernant l'accélération des expulsions de clandestins, un contrôle plus sévère des mariages mixtes, ou les limitations imposées pour rendre plus difficile les regroupements familiaux. Et il n'envisage pas d'étendre le droit de vote au-delà des élections municipales : « *Il va de soi que le vote aux législatives ne peut être le fait que de citoyens français* », a-t-il tenu à dire.

Il n'en a pas fallu plus cependant pour que certains dénoncent une opération visant à ratisser large en vue des élections présidentielles – ce qui lui est d'autant plus facile qu'un récent sondage indiquait qu'une majorité des Français était favorable à cette mesure – tandis que d'autres, à droite, l'accuseraient presque de défendre une politique de gauche !

Mais si, au travers d'une proposition dont rien n'indique qu'elle sera suivie d'une réalisation, Sarkozy peut apparaître aux yeux de certains comme un homme sachant pencher à gauche, c'est bien parce que,

dans ce domaine comme dans d'autres, la gauche, et plus particulièrement le Parti Socialiste largement majoritaire, est apparue on ne peut plus pleutre. Hollande, le premier secrétaire du PS, somme maintenant Sarkozy de réaliser « *tout de suite* » cette mesure. « *Il faut qu'on ne se contente pas de mots, de proclamations ou de coups de communication, mais que l'on aille jusqu'au bout* », a-t-il affirmé. Mais qu'a fait son parti en faveur du droit de vote des immigrés quand il était au pouvoir ? C'était l'une des 110 propositions de Mitterrand, dans son programme de 1981. Il avait alors la majorité absolue lui permettant de la faire voter. Mais non, il l'a mise au placard, se contentant de déplorer hypocritement que la majorité des Français aient été hostiles, d'après lui, à cette mesure. Et quand, en 2000, les Verts ont déposé un projet de loi allant dans ce sens, Jospin a retiré le texte avant même qu'il ne soit présenté au Sénat... Et pourtant, il ne s'agit pas d'une mesure radicale. La France est d'ailleurs un des derniers pays européens à refuser le droit de vote aux immigrés, au moins aux élections locales.

Bien sûr que les immigrés qui résident et travaillent en France depuis des années devraient avoir le droit de voter et celui d'être élus à toutes les élections, pas seulement aux municipales ! Ils font partie du monde du travail. Ils participent en grande partie à la création des richesses du pays et ils paient des impôts qui alimentent les finances publiques. La moindre des choses serait qu'ils puissent s'exprimer, en tant qu'électeurs et en tant que candidats... même si – comme les autres travailleurs – ce n'est pas par le bulletin de vote qu'ils amélioreront leur sort.



La gauche n'a jamais tenu ses promesses... que Sarkozy

Marianne LAMIRAL

• Île de la Réunion

Vers la fin du colonat

Le lundi 17 octobre, l'Assemblée nationale a voté l'abolition du « colonat partiaire » dans les départements d'outre-mer.

Ce type de contrat lit le propriétaire d'un terrain à celui qui le cultive, obligeant ce dernier à céder au propriétaire une part de la récolte produite. De par la loi, cette part ne peut excéder 33 % de la production totale. À la Réunion, elle atteint aujourd'hui 25 % de la récolte. Les frais d'engrais et de main-d'œuvre sont à la charge du colon qui n'a pas le droit de diversifier sa production. Il ne peut planter sur sa parcelle que la culture, la canne à sucre en l'occurrence, s'y trouvant au moment de la passation du contrat de colonat.

Les colons espèrent un contrat de fermage à loyer fixe, leur permettant de surcroît de cultiver ce qu'ils veulent. Le journal *Témoignages* cite à ce propos une étude soulignant la différence entre les deux statuts : « *Pour 100 tonnes de canne, le colon doit en céder 25 au propriétaire, alors que le fermier doit lui payer l'équivalent de 7 à 8 tonnes.* »

Le colonat n'est rien moins qu'une survivance de l'Ancien Régime. À La Réunion, le premier contrat de ce type a été établi en 1690, mais il s'est surtout développé après l'abolition de l'esclavage. Il concernait alors les Blancs pauvres et les Noirs affranchis qui n'avaient aucune envie de retourner travailler sur les plantations.

Il y a actuellement à la Réunion environ 800 colons partiaires sur 3 000 agriculteurs. Ils travaillent essentiellement la canne dans l'est et le sud de l'île.

Selon les chiffres de la chambre d'agriculture, la

moyenne de la surface exploitée par colon est de 2,45 hectares et ils tirent de leur travail environ 430 euros par mois. Et toujours d'après la chambre d'agriculture, en étant fermiers, ils gagneraient environ 662 euros par mois. Ce qui de toute façon serait loin d'être satisfaisant.

Si la loi est ratifiée début novembre et adoptée par le gouvernement, la suppression du colonat ne sera pas immédiate. Sans effet rétroactif, elle sera progressive et ne se fera qu'à la faveur des renouvellements de contrats. Et puis, la loi n'est pas assortie d'une obligation pour le propriétaire de signer un bail à ferme, ce qui fait craindre à bien des colons que les propriétaires reprennent leur parcelle, les privant ainsi de leur outil de travail.

Il a donc fallu attendre le début du XXI^e siècle pour que cette forme de contrat archaïque soit abolie. Une évolution qui a suivi la rapidité de la tortue la plus fatiguée.

La gauche, qui avait eu maintes fois l'occasion d'abolir le colonat lorsqu'elle était au gouvernement en France, se dit satisfaite. La droite, quant à elle, n'en revient pas de son audace, sauf le sénateur-maire Virapoullé, grand propriétaire de son état et employeur de quinze colons. Il votera tout de même la loi mais ne cache pas que pour lui « *c'est un marché de dupes* » car, ajoute-t-il, « *mes colons vivent bien* ». Certains accusent Virapoullé, l'homme de droite réunionnais, d'avoir voulu retarder l'adoption de la loi... par amour pour ses colons sans doute !

Correspondant LO

• Orléans

La mobilisation contre les expulsions d'immigrés continue

Cent trente personnes se sont rassemblées vendredi 21 octobre devant la préfecture d'Orléans pour protester contre la décision du préfet de refuser un titre de séjour à Laura Miguel. Cette Angolaise a fui son pays après avoir aidé son compagnon emprisonné à s'évader en soudoyant un chef de la police. Si elle rentre en Angola, elle sera arrêtée dès son arrivée à l'aéroport. La province d'où elle vient, le Cabinda,

connaît la guerre depuis vingt-trois ans.

Son fils de 7 ans et sa fille de 4 ans sont scolarisés dans une école de l'agglomération orléanaise. S'ils rentrent en Angola avec leur mère, ils risquent d'être placés dans un orphelinat, sachant que les garçons, à l'âge de 12 ans, finissent souvent enrôlés comme enfants-soldats.

Comme le soulignent les membres du comité de soutien, tout cela ne semble pas émou-

voir le préfet, représentant d'un État qui a signé une Convention internationale des droits de l'enfant, et qui stipule « *qu'en toutes décisions qui concernent des enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale* ». Il est vrai que ce même État, par la voix du ministre de l'Intérieur Sarkozy, a demandé à ses policiers de « faire du chiffre » pour arriver aux 23 000 expulsions programmées. Ce qui a aussi cho-

qué, c'est que le préfet, après avoir proposé une « aide » au retour de 150 euros, a porté la somme à 3 000 euros et a présenté cela comme une opportunité. Comme si cette somme pouvait être mise en balance avec le fait d'aller en prison et de voir sa famille détruite !

Alors, la mobilisation continue autour des comités animés par des parents d'élèves, des enseignants et personnels de l'Éducation nationale, des

militants politiques et associatifs. C'est ce qui a déjà permis d'arracher début octobre à la préfecture des papiers pour Kankou et sa mère, cette famille malienne qui allait être expulsée. Et cela a réjoui les nombreuses personnes qui s'étaient mobilisées en leur faveur.

Alors Laura Miguel et les autres demandeurs doivent aussi être régularisés !

Correspondant LO

• Pologne

La droite conservatrice au pouvoir

Avec les élections législatives le 25 septembre, puis le deuxième tour des présidentielles le dimanche 23 octobre donnant la victoire à Lech Kaczyński, l'agitation électorale vient de se terminer en Pologne. Agitation surtout du personnel politique car, à voir les chiffres de la participation, ces deux élections n'ont pas passionné les électeurs. L'abstention a été massive pour les législatives, puisqu'il n'y a eu que 40 % de participation, le record d'abstention depuis 1989. Quant aux présidentielles, la participation a été d'environ 50 % au premier tour comme au deuxième.

La gauche discréditée

Toujours est-il que ces divers scrutins électoraux sonnent le retour de la droite aussi bien au Sénat, à la Diète (Chambre des députés) qu'à la présidence de la République. Du côté de la droite, deux partis sont arrivés en tête aux législatives : PiS (Droit et Justice) des frères Kaczyński, avec 26,9 % des voix (152 députés), et PO (Plateforme Citoyenne) de Donald Tusk, avec 24,2 % des voix (133 députés). Ce sont ces deux partis qui doivent former seuls la nouvelle majorité gouvernementale. Juste derrière, on trouvera les listes de Lepper (11,68 %), un démagogue populiste puisant son électorat principalement du côté des petits paysans. Aux récentes élections présidentielles, Lech Kaczyński avait été élu après avoir été devancé par Donald Tusk au premier tour.



Affiche électorale de Lech Kaczyński avec ces mots : « FAMILLE, HONNÉTÉTÉ, AVENIR. »

Ce retour aux affaires du personnel politique de droite était prévisible. Tous les sondages annonçaient de très faibles scores pour le parti de gauche au pouvoir, la « SLD », l'Entente de la Gauche Démocratique, dont les plus vieux dirigeants sont des anciens du POUP héritier de la « République populaire polonaise » d'avant 1989. Mais la SLD a vite pratiqué le grand écart entre la gestion du capitalisme et son étiquette de gauche.

Cette gauche a d'autant moins donné envie à ses électeurs de continuer à la défendre que, non seulement sa politique sociale et économique est entièrement tournée vers le développement de « l'économie de marché », mais qu'elle s'est largement reniée aussi sur les problèmes de société. L'ancien président Kwasniewski avait par exemple reculé devant les pressions de l'Église catholique. Même avec une majorité en sa faveur entre 2001 et 2005, les lois réactionnaires sur l'avortement n'ont pas été abrogées, la « gauche » cherchant, en contrepartie, le soutien de l'Église pour l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne.

C'est pour ces raisons qu'aux

élections législatives du 25 septembre la gauche a subi un recul important, n'obtenant que 11,38 % des voix. Le résultat des présidentielles est encore plus pitoyable puisque celui qui était initialement le candidat de la gauche, Cimoszewicz, a retiré sa candidature trois semaines avant le premier tour, suite à des attaques pour des problèmes fiscaux le concernant lui et sa famille. C'est un ancien ministre, Marek Borowski, qui a finalement représenté la gauche, ne recueillant que 10,3 % des voix au premier tour.

En fait, depuis 1989, toutes les équipes au pouvoir ont fait une politique au service du développement du capital, industriel et financier, polonais et international. Des affairistes de tous les bords, aussi bien des hommes liés à l'ancien régime que ceux liés à la droite, ont bâti rapidement des fortunes. Mais surtout ce sont les « investisseurs » occidentaux qui en ont bénéficié, et ce bien avant l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne, provoquant un appauvrissement de la population laborieuse dû entre autres à une forte montée du chômage qui avoisine officiellement les 20 %.

La réaction catholique au gouvernement

Les partis arrivés en tête cette fois-ci affichent ouvertement leur programme réactionnaire et leurs préjugés rétrogrades. Les frères Kaczyński, conseillers de Walesa dès les premières heures de Solidarité, ont créé le parti Droit et Justice (PiS). C'est un parti conservateur, catholique et nationaliste, et qui était opposé à l'entrée dans l'Union européenne. PiS a fait une campagne démagogique sur le plan social, promettant de lutter contre le chômage. Mais il a aussi développé sa démagogie sur le plan des mœurs. Lech Kaczyński se dit partisan du rétablissement de la peine de mort. Il s'est illustré par des discours homophobes déclarant qu'il défendait « les gens normaux ». Jusqu'à présent maire de Varsovie, il a interdit la manifestation de ceux qui, à l'instar des « Gay Pride » dans les capitales d'Europe de l'Ouest, voulaient organiser un défilé homosexuel à Varsovie en 2004. Il a fait intervenir violemment la police contre ceux qui bravaient cette interdiction.

Andrzej Lepper, arrivé en troisième position derrière Tusk et Kaczyński au premier tour des élections présidentielle (15,1 % des voix), a forgé sa popularité en organisant, il y a quelques années, des barrages de petits paysans. Son syndicat, Samoobrona (littéralement : Auto-défense) qui regroupe des paysans souvent ruinés, lui a servi de tremplin pour ses ambitions politiques. Il est aussi connu pour sa vulgarité à l'encontre de ses opposants, pour ses déclarations provocatrices, voire antisé-

mites.

Un autre parti, la Ligue des Familles Polonaises (LPR), qui a obtenu près de 8 % des voix, a pour programme : religion, famille, patrie. Il est soutenu ouvertement par une radio ultra-catholique pour qui Walesa est, sinon un rouge, tout au moins un renégat. Son dirigeant, Giertych, est issu d'une famille de vieille tradition d'extrême droite fascisante d'avant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont ces organisations, Samoobrona et la Ligue des Familles Polonaises, qui ont fait passer Lech Kaczyński devant Tusk au deuxième tour.

Autant dire que tous ces individus vont profiter du gouvernement pour mener une politique qui aura de quoi ravir l'Église polonaise. Sur ce plan ils tiendront sans doute leurs promesses et même plus encore. « Eurosceptiques » ou pas, leurs députés pourront faire quelques déclarations sans conséquences dans ce moulin à paroles qu'est le Parlement européen. Quant à la « fracture sociale » contre laquelle ils disent vouloir s'insurger, on verra rapidement ce qu'il en est de cette démagogie électorale, car il est évident que, comme tous les gouvernements précédents, ils seront au service des intérêts des capitalistes.

Alors il ne leur restera que ce qui ne coûte rien, le domaine des mœurs, de la morale, pour montrer qu'ils tiennent leurs promesses ; et sur ce terrain-là comme sur les autres, cela n'annonce rien de bon pour les travailleuses et les travailleurs polonais.

Samuel LATAN

• États-Unis

Les Grands de l'Automobile à l'offensive contre les travailleurs

Sous prétexte de mauvais résultats cette année, General Motors vient de faire accepter au syndicat de l'automobile, l'UAW, une série de sacrifices d'une ampleur encore jamais vue, et cela au beau milieu du contrat négocié en 2003 qui était toujours en vigueur.

General Motors prétend essayer des pertes catastrophiques qui se monteraient jusqu'ici à 4 milliards de dollars. Mais c'est sans compter sur le matelas rembourré de quelque 55 milliards de dollars sur lequel General Motors est assis ! Cette entreprise, même si elle perd de l'argent cette année, reste la plus grande entreprise industrielle des États-Unis, bien loin d'être au bord de la faillite. D'ailleurs la seule

annonce de ce marchandage avec l'UAW a fait bondir l'action de GM de 10 %.

Ses dirigeants, qui se votent chaque année des augmentations de salaire indécentes, exigent des sacrifices des salariés pour être plus concurrentiels. Ainsi General Motors a réussi à obtenir l'accord du syndicat pour réduire de 2 080 dollars en moyenne par salarié les augmentations qui étaient prévues pour 2006. Les retraités, quant à eux, vont devoir payer beaucoup plus pour leur assurance maladie et leurs frais médicaux. Enfin, aux futurs retraités, General Motors n'assure plus une couverture médicale : il ne s'engage qu'à verser dans un fonds une somme limitée qui, une fois dépensée, laisse les intéressés sans assu-

rance médicale ! C'est ce qui est déjà arrivé aux salariés de plusieurs entreprises qui avaient adopté le même système.

Il s'agit d'une nouvelle attaque en règle contre les travailleurs, et pas seulement ceux de General Motors, car évidemment Ford et toute l'industrie automobile va emboîter le pas. Les entreprises de l'automobile viennent immédiatement après les compagnies aériennes, qui ont fait carrément appel au juge des faillites pour les aider à imposer des sacrifices exorbitants aux travailleurs.

En fait, bien qu'il s'agisse d'une offensive très dure de l'ensemble du patronat contre toute la classe ouvrière, beaucoup de dirigeants syndicaux continuent à prêcher aux travail-

leurs d'accepter des sacrifices pour que « leur » entreprise soit en état de résister à la concurrence.

Pourquoi General Motors vend sa branche financière

Extrait du bimensuel *Spark*, édité par l'organisation trotskyste du même nom aux États-Unis.

« Pendant des années General Motors a placé ses profits dans sa propre filiale financière, GMAC (General Motors Acceptance Corp.) General Motors prétend qu'il vend les voitures à perte. Et pourtant GMAC a fait d'énormes bénéfices en finançant la vente de

ces voitures. En d'autres termes, il s'agissait d'un tour de passe-passe comptable et rien d'autre qu'une façon de transférer les profits produits par les salariés de GM dans le GMAC.

Maintenant GM parle de vendre 51 % de cette filiale de telle sorte qu'il n'en aura plus le contrôle. Mais pourquoi se débarrasse-t-il de cette vache à lait ? Une chose est sûre. GMAC ne pourra être tenue

• Liban et Syrie

La publication du « rapport Mehlis »

Quand Bush et Chirac se préoccupent de justice et de vérité

Après la publication du rapport de la commission d'enquête de l'ONU sur l'assassinat de Rafic Hariri, les pressions se sont accentuées sur le régime syrien, tant de la part des dirigeants américains que des dirigeants français ou de l'ONU.

En effet, selon le « rapport Mehlis », du nom du juge allemand qui en a été chargé, l'assassinat n'aurait pu être accompli sans « l'approbation des plus hauts responsables des services de sécurité syriens » et « la collusion de leurs homologues dans les services de sécurité libanais ». Le rapport précise que « vu l'infiltration des institutions libanaises par les services de renseignement syriens et libanais œuvrant en tandem, il serait difficile d'imaginer qu'un scénario ou un complot en vue d'un assassinat aussi complexe aurait pu être mené à leur insu ». Et de conclure qu'« il incombe à la Syrie de clarifier une grande partie des questions non résolues ».

Cependant, ce rapport ne fait là qu'énoncer des faits connus : qu'il y ait eu au Liban une imbrication des services de renseignement libanais et syriens, que l'attentat contre l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri ait

pu difficilement être préparé à leur insu, cela chacun le sait à Beyrouth. Mais cela ne dit pas pourquoi l'attentat qui lui a coûté la vie le 14 février dernier a eu lieu ; ni par qui, à quel niveau, il a été décidé.

Or Rafic Hariri n'était pas le héros au cœur pur dont politiciens et médias ont fabriqué l'image après sa mort. Son règne avait été celui de l'affairisme, des combines financières et des spéculations immobilières débridées, en collaboration avec les divers services de l'État libanais et même avec le régime syrien et ses services présents au Liban.

Alors quel clan, quelle mafia parmi les différentes mafias libanaises ou libano-syriennes a-t-elle voulu sa mort ? On ne le sait pas mais il est certainement trop simple de réduire l'affaire à un épisode d'affrontement entre un homme décidé à promouvoir l'indépendance du Liban et un régime syrien décidé à maintenir coûte que coûte son hégémonie sur ce pays. Non seulement les services des deux pays sont enchevêtrés, comme le constate le rapport lui-même, mais les clans de la bourgeoisie et les mafias des deux pays le sont tout autant ; certains clans de la bourgeoisie libanaise sont notamment liés à des clans syriens et catalogués à ce titre comme « pro-syriens ».

Cela après tout n'est pas étonnant, puisque le Liban et la Syrie restent en grande partie un même pays. Le Liban n'existe de façon indépendante que grâce à la main du colonialisme français, qui l'a détaché de la Syrie en 1926, alors qu'il contrôlait les deux pays ; l'impérialisme français estimait qu'il serait plus facile de s'attacher un petit pays comme le Liban, en conférant à sa bourgeoisie quelques privilèges, que de contrôler l'ensemble alors en révolte contre la domination coloniale.

En revanche, il est évident qu'une partie des dirigeants politiques libanais ont saisi l'occasion pour tenter de faire croire à la population que tous les problèmes du pays étaient dus à la présence syrienne. Et ils ont tenté de faire l'unité autour d'eux sur la base de la condamnation des méthodes de l'occupant syrien.

Ils ont trouvé l'appui des dirigeants américains, français et autres, ravis de pouvoir montrer du doigt la Syrie et la stigmatiser comme exemple d'un régime arabe refusant de se plier à la « démocratisation » qu'ils disent vouloir aider à mettre en œuvre au Moyen-Orient.

Le régime syrien est sans doute une dictature, pas plus sympathique que les autres qui sévissent dans la région. Les conflits politiques en son sein, et aussi au Liban, se font souvent par le biais d'assassinats ou de suicides vrais ou faux. Mais il est étrange de voir Bush, et à sa suite Chirac, soudain si pressés d'amener le régime syrien à d'autres méthodes, voire de l'abattre. On n'est pas habitué à voir Bush, par exemple, faire pression sur Israël pour convaincre ses dirigeants d'adopter un comportement plus humain à l'égard des Palestiniens, ni sur l'Arabie saoudite pour la presser de se rallier aux principes de la démocratie occidentale et de la transparence.

Seulement il se trouve qu'au goût des dirigeants occidentaux, le régime syrien ne coopère pas suffisamment à leurs intérêts, voire qu'il protège certains groupes de la guérilla sunnite qui s'oppose aux troupes américaines en Irak. Quant à « l'indépendance » du Liban, les groupes américains ou français ne la conçoivent que vis-à-vis de la Syrie. Eux, ils veulent pouvoir dominer et contrôler l'économie libanaise, et ses banques qui jouent un rôle central dans les transactions de toute la région, sans devoir tenir compte du régime de Damas et de ses propres groupes d'intérêts.

Alors, comme d'habitude, les mots « indépendance », « démocratie », « vérité », « justice » ne sont brandis là que pour cacher d'autres desseins, bien plus terre à terre, des dirigeants occidentaux et de leurs trusts. Si ce n'est même la préparation d'une intervention, venant après celle des États-Unis en Irak, pour rétablir la « démocratie » à Damas de la même façon brillante dont elle a été rétablie à Bagdad...

André FRY

• Saddam Hussein devant le tribunal

Procès ou mascarade ?

Le procès de l'ancien président irakien Saddam Hussein qui s'était ouvert le mercredi 19 octobre devant le Tribunal spécial irakien (TSI) à Bagdad vient d'être reporté au 28 novembre. Saddam Hussein est accusé du massacre de 143 chiites à Doujaïl en 1982. C'est pour l'instant le seul crime dont sont accusés l'ex-président et ses sept anciens lieutenants.

À Doujaïl, des manifestants portant des portraits de leurs proches tués en 1982 ont déployé à l'ouverture du procès des banderoles demandant « l'exécution du tyran ». Saddam Hussein, dont le régime est issu du coup d'État militaire de 1968, fut effectivement un tyran. La dictature qu'il imposa fut d'emblée féroce : tortures et assassinats d'opposants, pendaisons publiques pour terroriser la population, nettoyages des prisons de leurs détenus politiques qui auraient fait 3 000 morts entre 1997 et 2001, massacres de populations chiites ou kurdes, comme celui de la ville d'Halabja en mars 1988 où 2 000 civils succombèrent à un bombardement à l'arme chimique. Il commit de nombreux crimes pour son propre compte, afin de se hisser au pouvoir, mais il continua à une plus grande échelle, une fois devenu chef d'État, en tant qu'homme de main au service de l'impérialisme.

Cet aspect n'a pas du tout été soulevé par le tribunal. On pourrait par conséquent oublier que, durant une longue période, il fut très fréquentable aux yeux des dirigeants impérialistes. On pourrait oublier les louanges d'un Chirac, qui le reçut en septembre 1975 et le trouvait « un dirigeant réaliste, conscient de ses responsabilités, soucieux des intérêts de son pays et du bon équilibre de cette région du monde ».

S'il entra en guerre contre l'Irak en 1980, ce fut bien avec le soutien des dirigeants impérialistes américains et européens qui souhaitaient ainsi affaiblir le régime de Khomeiny. Cette guerre fut une véritable boucherie, mais les industriels français, les Dassault, Aérospatiale, Matra, Thomson, tout comme leurs homologues italiens, alle-

mands ou américains, applaudirent aux milliards de profits tirés de ces huit années d'affrontement qui firent un million de morts.

Une fois cette guerre terminée, les impérialistes ne lui témoignèrent cependant aucune reconnaissance et exigèrent le remboursement des dettes colossales contractées par l'État irakien durant ce conflit. Quand, en 1990, Saddam Hussein décida d'envahir le Koweït pour récupérer en quelque sorte ce que lui devaient les impérialistes pour ses bons et loyaux services, ceux-ci poussèrent les hauts cris qu'ils avaient « omis » de pousser quand le même homme avait essayé d'envahir l'Irak dix ans auparavant, car il n'était pas question de laisser un État comme l'Irak mettre la main sur cette chasse gardée des grandes compagnies pétrolières.

Mais après l'évacuation du Koweït par l'armée irakienne, au printemps 1991, lorsque les populations chiites du sud de l'Irak et kurdes du nord commencèrent à se soulever, les armées occidentales regardèrent sans broncher l'armée irakienne écraser la révolte. Les dirigeants impérialistes préférèrent encore voir la dictature de Saddam Hussein se renforcer plutôt que de risquer de voir la stabilité de leur domination ébranlée dans cette partie du monde.

Le tribunal qui juge Saddam Hussein n'a, pour l'instant, retenu qu'une infime partie de tous les crimes qu'il a commis, et surtout il n'a convoqué aucun de leurs commanditaires à comparaître sur le banc des accusés. D'ailleurs si Saddam Hussein était promptement reconnu coupable des meurtres de Doujaïl et condamné à mort, cela éviterait d'avoir à le juger pour tous les autres crimes, et de courir le risque de le voir parler des alliances et des appuis dont il a bénéficié pendant trente ans.

Mais d'ores et déjà, ce procès d'un homme de main organisé par ceux-là mêmes qui l'ont patronné et à qui il ne convenait plus, a tout d'une sinistre mascarade.

Aline RETESSE

vailleurs

nouveau sacrifice que les travailleurs pourront se défendre.

Dominique CHABLIS

S
re

pour responsable des sommes que GM n'a pas versées dans le fonds de pension de ses salariés ou dans les fonds qui leur versent différentes prestations. C'est une escroquerie. Les richesses détenues aujourd'hui par la GMAC ont été produites par le travail des ouvriers de General Motors pendant des décades. Elles devraient être utilisées au profit des travailleurs qui les ont produites. »

• Il y a soixante ans

L'ONU fut créée pour tromper les peuples

À l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU (Organisation des Nations unies), officiellement créée le 24 octobre 1945, le débat est relancé pour savoir s'il ne faudrait pas la réformer car elle serait devenue inadaptée au monde actuel, qui ne correspond plus à celui de sa naissance en 1945.

Mais à quel besoin la création de l'ONU répondait-elle à l'époque ? Celui de faire illusion, de faire croire aux peuples que le camp des vainqueurs de la guerre, dominé par les États-Unis, représentait le camp de la paix, de la justice, des libérateurs défenseurs de la Liberté avec un grand L. Sans doute répond-elle moins bien aujourd'hui à cette fonction et fait-elle moins illusion ? En tout cas, certains s'en inquiètent.

« Nous, peuples des Nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, (...) tenons à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites... » Tel est le début de la Charte de San Francisco qui, le 26 juin 1945, avait fixé les principes de l'ONU. Elle fut adoptée à l'origine par 51 pays parmi lesquels les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et des États comme la France qui s'étaient

rangés dans le camp des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Les principes énoncés étaient – déjà – non seulement en décalage, mais en contradiction complète avec la réalité.

Car la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945 ne signifiait pas que les relations entre États deviendraient désormais pacifiques. Les actes de barbarie perpétrés par les vainqueurs en témoignent. Les dirigeants de la Grande-Bretagne avaient fait bombarder Dresde, le 13 février 1945, sans autre objectif que de terroriser les populations. Le 10 mars, ce furent plus de 100 000 morts en 24 heures à Tokyo, victimes des bombes incendiaires américaines. Le général américain Curtis LeMay, qui se vantait de vouloir « ramener le Japon à l'âge de pierre », déclarait : « Nous avons intérêt à gagner, car sinon nous serons accusés de crimes de guerre. » La France ne fut pas en reste en massacrant, le 8 mai 1945, des manifestants algériens à Sétif.

Le Japon était déjà vaincu militairement quand, les 6 et 9 août, les États-Unis lancèrent les bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. Par ces souffrances infligées à la population japonaise, les États-Unis laissaient planer la menace atomique sur le monde entier. Mais tout cela n'empêcha pas les dirigeants des impérialismes vainqueurs de se proclamer les garants de la paix universelle.

L'organisation de l'ONU a, dès le départ, reflété l'entente conclue sur le dos des peuples entre les dirigeants des grandes puissances victorieuses, Roosevelt pour les États-Unis, Churchill pour la Grande-Bretagne et Staline pour l'URSS, à la conférence de Yalta en février 1945. Elle fut confirmée lors d'une nouvelle rencontre au sommet à Potsdam, près de Berlin, du 17 juillet au 2 août. Les trois grandes puissances – la France étant alors considérée comme quantité négligeable et n'ayant qu'une place marginale – se sont partagé le monde afin d'y jouer le rôle de gendarme, chacune dans sa zone d'influence. Truman, qui avait remplacé Roosevelt à la tête des États-Unis, venait d'apprendre le succès de l'expérimentation de la bombe atomique dans le désert du Nouveau-Mexique, qu'il allait utiliser contre les habitants de deux villes japonaises, Hiroshima et Nagasaki.

Dès la naissance de l'ONU, il était donc criant que les principes énoncés dans sa Charte n'étaient qu'une déclaration de façade.

Les fondateurs de l'ONU affirmaient « l'égalité souveraine de toutes les nations membres »... avec, cependant, certains États plus égaux que d'autres. En effet les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS, ainsi que la France et la Chine (alors dirigée par un dictateur allié des États-Unis, Tchang Kai-Chek), furent

désignés comme les cinq « membres permanents » du Conseil de sécurité de l'ONU, dotés du privilège de pouvoir bloquer toute décision qui ne leur serait pas favorable. Quand les puissances coloniales – par exemple la France – réprimèrent des luttes de libération nationale, l'ONU s'en mêla le moins possible, considérant qu'il s'agissait « d'affaires relevant exclusivement de la compétence nationale d'un État ». Pour ne parler que de la France, outre la guerre d'Indochine, ce fut également le cas pour les répressions de l'insurrection malgache en 1947 et des émeutes de Casablanca au Maroc en 1951.

Depuis l'origine, l'ONU fut donc « une caverne de brigands », selon l'expression qu'avait employée Lénine à propos de la Société des Nations, l'ancêtre de l'ONU créée à l'issue de la Première Guerre mondiale, qui se référait aux mêmes principes de « paix universelle ». L'URSS était l'un des membres fondateurs de l'ONU. Mais en 1945, ce n'était plus le pays de la Révolution qui, en 1920, dénonçait les calculs des impérialistes qui se camouflaient derrière les déclarations généreuses de la SDN. C'était l'URSS de Staline, prête à une alliance avec l'impérialisme.

Quand les États-Unis rompirent l'alliance avec l'URSS stalinienne moins de deux ans plus tard et pratiquèrent ce

qu'on a appelé « la guerre froide », l'ONU s'aligna derrière leur politique. Ainsi, en 1950, alors que l'URSS avait usé de son droit de veto à l'ONU pour s'opposer à une expédition militaire dirigée par les États-Unis en Corée, ces derniers n'en tinrent pas compte et la guerre de Corée fut menée au nom des Nations unies, avec le général américain Mac Arthur comme commandant en chef des forces de l'ONU. Des corps expéditionnaires de quinze États, dont la France et la Grande-Bretagne, y participèrent.

Parfois, il est vrai, des « résolutions » furent prises à l'ONU en faveur des droits d'un peuple, mais elles restèrent lettre morte dès lors qu'elle gênaient l'intérêt de l'impérialisme américain ou de ses alliés. Celles sur le conflit israélo-palestinien n'ont pas empêché les Palestiniens d'être condamnés à vivre dans des camps et de subir les attaques de l'armée israélienne, avec la complicité des États-Unis. Avec ou sans l'ONU, les grandes puissances ont continué à mener leurs agressions.

Toutes les réformes de l'ONU n'y pourront rien. Ce qu'il y a besoin de changer, c'est le monde fondé sur l'exploitation et l'oppression des peuples, dont l'ONU n'est qu'un instrument parmi d'autres.

Jean SANDAY

• Burkina Faso

Yves Rocher licencié

Le groupe Yves Rocher, multinationale de la cosmétique, ne fait pas dans la philanthropie. Il exploite une main-d'œuvre à bon marché notamment au travers de ses filiales implantées en Afrique. Mais quand les ouvrières relèvent la tête, le groupe met tout simplement la clef sous la porte. C'est ce qui vient d'arriver aux 133 ouvrières burkinabées de « La Gacilienne », filiale du groupe Rocher installée dans la banlieue de Ouagadougou, au Burkina Faso. Elles ont toutes été licenciées sans autre forme de procès. Leur faute ? Avoir revendiqué le respect de leur dignité, de meilleures conditions de travail et des salaires corrects.

Les ouvrières étaient installées dans un hangar sans aération et mal éclairé. Elles

devaient travailler près de 10 heures par jour, assises sur des bancs, les unes serrées aux autres. Pas question de parler ni de bâiller, encore moins de s'étirer, de se lever ou de se dégourdir les jambes sous peine de se voir retirer une demi-journée de salaire. En saison sèche, les températures s'élèvent à plus de 45° à l'ombre ! En cas de retard, la sanction tombait immédiatement : une mise à pied pouvant aller de sept à dix jours. Pas question non plus pour Yves Rocher et sa filiale de prendre en compte le droit des femmes aux congés maternité ou la prise en charge des heures d'allaitement. Les visites médicales n'existaient tout simplement pas. Les cadences de travail étaient infernales. Ainsi les ouvrières devaient souvent

faire en deux mois la production qui était exigée auparavant en six. Payées à l'heure et non au mois, contrairement à la loi locale, les ouvrières étaient souvent mises au chômage technique sans rémunération. Il leur était versé en moyenne 15 euros par mois ! Soit le tiers du salaire local !

Lorsque les ouvrières ont commencé à se syndiquer et à demander des comptes, la direction du groupe a fait la sourde oreille, multipliant les chantages. Prétextant une « campagne de dénigrement » (en fait, la syndicalisation des ouvrières et une publicité de ses méthodes d'exploitation), le groupe a finalement mis la clef sous la porte !

Aujourd'hui, les ouvrières burkinabées sont à la rue. Elles n'ont rien pour survivre.

Treize d'entre elles sont décédées depuis leur licenciement, faute d'argent pour se soigner. Mais la détermination des autres est intacte et elles luttent toujours pour le respect de leurs droits, multipliant pétitions et manifestations. Elles réclament près de 2 000 euros de dommages et intérêts pour les préjudices subis. Un collectif de soutien regroupant des associations, des organisations syndicales françaises et burkinabées a été mis sur pied afin de dénoncer les méthodes d'exploitation de ce géant de la cosmétique.

Yves Rocher ? Une multinationale qui, « aime (peut-être) les femmes » si l'on en croit le slogan de sa promotion, ...mais taillables et corvéables à merci.

René CYRILLE

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 91 (octobre 2005)

- France

Politique syndicale et mobilisation de la classe ouvrière

- Allemagne

Les travailleurs ne doivent pas se contenter d'exprimer leur mécontentement dans les urnes

- L'envolée des prix du pétrole

La planète otage des « Majors » et des spéculateurs

- Mauritanie

La fin de la dictature d'Ould Taya

- Irlande du Nord

La fin de la « campagne militaire » de l'IRA et le « processus de paix »

Tribune de la Minorité

- Bolivie et Equateur : deux mouvements, une seule perspective

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• Privatisation d'EDF

Le secteur public au secours des capitalistes privés

Dès la fin de la grève de la SNCM, le gouvernement a annoncé l'ouverture du capital d'EDF. Il était alors rassuré. Pas la moindre étincelle du conflit des marins ne pouvait plus se propager chez les électriciens. Il est vrai que le principe de la privatisation partielle d'EDF était acquis depuis des mois, et que le changement de statut d'EDF et GDF, voté par le Parlement à l'été 2004, signifiait, aux yeux d'un grand nombre d'employés, que les jeux étaient faits.

L'ouverture du capital débute le 28 octobre et la pre-

mière cotation boursière est prévue pour le 21 novembre au plus tard.

Sept milliards d'euros, au maximum, seront mis sur le marché représentant 15 % du capital d'EDF ce qui signifie que la valeur de cette dernière est estimée à environ 50 milliards d'euros, ce qui ne paraît pas cher payé. Les investisseurs bénéficieront, comme pour Gaz de France il y a quelques semaines, d'un prix cadeau.

Mais pourquoi faire cette ouverture du capital ? Pour « permettre à EDF quand elle fait des acquisitions, de pouvoir les faire dans de meilleures conditions qu'en s'endettant », dit Breton, le ministre des Finances et de l'Économie. Cela signifie que la politique d'EDF de rachat à tour de bras de

sociétés électriques étrangères (les acquisitions) va se poursuivre. En outre il est prévu qu'EDF investisse 40 milliards d'euros d'ici 2010, dont au moins la moitié en France. Pour la moitié française, il s'agit essen-



tiellement d'une relance du nucléaire.

Dans le même temps a été conclu le nouveau contrat de service public État-EDF. Pour faire passer la pilule de la privatisation d'EDF, il est prévu quelques mesures d'aide aux plus démunis, qui ne coûtent pas bien cher. Mais surtout, ce contrat donne des indications sur la future politique tarifaire. En effet, à partir du 1^{er} juillet 2007, dans moins de deux ans donc, l'ouverture du marché de l'électricité sera complète. Jusqu'ici elle est limitée aux gros consommateurs, elle sera alors étendue aux « particuliers » c'est-à-dire à tout le monde.

Il est prévu que les tarifs ne seront pas supérieurs à l'inflation pendant cinq ans. Mais cinq ans c'est vite passé. Et puis il faut savoir ce qui se passe actuellement pour les clients « professionnels ». Lorsqu'il y a la moindre modification du

contrat, le client est soumis au tarif libre, plus élevé. En sera-t-il de même avec les particuliers, dès 2007 ? Le moindre déménagement par exemple, et ce serait la fin du tarif régulé ?

Il faut savoir aussi que si les tarifs de vente de l'électricité sont encadrés par l'État, en revanche les prix des services (et parmi eux, il y a les nouveaux contrats, les coupures de lignes et les rétablissements, etc.) ont beaucoup augmenté. Bref, même si le prix de l'électricité n'augmente pas tout de suite, les abonnés devront peut-être payer bien plus cher.

Toutes les pièces du mécanisme qui permettront de pomper de l'argent aux particuliers afin de payer les actionnaires d'EDF se mettent en place. Il s'agit d'un branchement capitaliste sauvage à très haute tension.

André Victor

Des dirigeants syndicaux à basse tension

Quel chemin parcouru à reculons ! Il y a trois ans à peine, le 3 octobre 2002, une grande manifestation nationale du personnel d'EDF et GDF (80 000 personnes, selon les syndicats) se prononçait pour la « défense du service public ».

Parallèlement, en secret, les dirigeants fédéraux commençaient à négocier le bradage du régime des retraites des électriciens et gaziers. Et en décembre 2002, la direction CGT se prononçait en faveur de ce texte baptisé « relevé de conclusions ». Devant le refus du personnel, confirmé par référendum, la CGT (majoritaire à elle seule) ne signait pas. Mais le mal était fait : d'une part, le texte était adopté par la direction, d'autre part la CGT commençait à perdre la confiance que lui faisaient encore la plupart des travailleurs combattifs.

Ensuite, lors du changement de statut, l'an dernier, les fédérations syndicales appelèrent à des grèves et des manifestations mais partielles, et lorsque des grévistes coupèrent le courant de la gare Saint-Lazare à Paris, bloquant les trains, la fédération CGT les désavoua. Et le mouvement s'arrêta...

Lors de la grève de la SNCM, certains travailleurs regrettaient que les dirigeants syndicaux ne les appellent pas à bouger ; d'autant que pour la SNCM, comme pour EDF, il s'agissait de s'opposer à la privatisation. « On aurait dû se battre avec la SNCM, après ce sera notre tour » disaient certains travailleurs combattifs. Mais rien n'est venu...

Alors, aujourd'hui, l'agitation syndicale fait sourire ou pitié. Personne n'était, par exemple, au courant du dépôt d'une pétition par la CGT à Matignon, le mardi 25 octobre. De même, c'est par la presse et la radio que le personnel a appris qu'il devait être en grève le 8 novembre (pourquoi le 8 novembre ?) et qu'une manifestation sera organisée le 19 novembre pour la « défense des services publics ».

Il y a trois ans, les travailleurs d'EDF étaient dans la rue. Les dirigeants syndicaux ont tout fait pour les décourager. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils mobilisent difficilement aujourd'hui...

A.V.



— La gauche et la privatisation d'EDF : — la mémoire courte

François Hollande vient de déclarer que l'ouverture du capital d'EDF est « un mauvais choix industriel et financier ». Ne pouvant pas avoir l'air plus à droite que Hollande, Fabius lui aussi se déclare opposé à cette privatisation partielle. Mais le PS, et au-delà, la gauche, ont-ils vraiment été contre l'introduction de capitaux privés au sein d'EDF ?

Il est incontestable que les décisions majeures de cette privatisation ont été prises par des gouvernements de droite, essentiellement sous Raffarin. Mais en même temps le président d'EDF, qui a mis en œuvre la privatisation au niveau de l'entreprise, fut

Roussely, réputé de « gauche », ami de Joxe et de Jospin, et senti même, un moment, pour diriger une campagne électorale de ce dernier.

De plus, Fabius, à l'époque où il était ministre de l'Économie, s'était prononcé en faveur de l'ouverture du capital. Quant à Strauss-Kahn, lui aussi s'était déclaré favorable à cette ouverture et, contrairement à Fabius, il ne semble pas avoir changé d'avis.

Le fait que le PS soit aujourd'hui contre l'ouverture du capital n'est pas aussi surprenant qu'il y paraît. Une partie du patronat n'est pas emballée par cette perspective, et surtout par l'ouverture du marché qui a

précédé l'ouverture du capital et qui s'est traduite par une hausse considérable des prix pour les gros consommateurs.

Il faut cependant remarquer que Hollande admet parfaitement qu'EDF puisse avoir besoin de capitaux supplémentaires pour se livrer à la spéculation internationale liée au rachat de sociétés étrangères. Mais il préconise que ce soit la Caisse des dépôts (c'est-à-dire l'État) qui finance ces opérations, et non le secteur privé.

Le PS a beau se contorsionner aujourd'hui il ne peut faire oublier, au yeux du personnel d'EDF et GDF en tout cas, qu'il a été un partisan de la privatisation. Il est vrai qu'il ne fut pas

seul : le précédent secrétaire de la CGT de la Fédération mines-énergie, Denis Cohen, avait déclaré dans une interview qui avait fait sensation, au journal *Le Monde* du 10 février 2002, que pour la CGT l'ouverture du capital n'était pas un sujet tabou, qu'il fallait en « examiner » les conséquences. Sur la même page, à côté de la sienne, il y avait l'interview de Roussely qui disait d'une autre façon... la même chose. Le dirigeant syndical, membre du comité central du PCF, rejoignait ainsi le PDG proche du PS.

Bref, du PS à la direction de la CGT, tout le monde a facilité la privatisation en cours.

A.V.

• Pénurie de logements sociaux

Nouveau projet et vieille politique

Le nouveau plan d'« Engagement national pour le logement » que Jean-Louis Borloo projette viserait à lutter contre la pénurie de logements. En fait, il se résume à l'annonce de quelques mesures modestes, même pas toutes nouvelles.

La pénurie de logements étant souvent prétendument expliquée par le manque de terrains à construire, Borloo promet d'en trouver. Non pas en arrêtant la spéculation sur les terrains et en faisant baisser d'autorité leurs prix, non pas en les réquisitionnant de façon à ce que l'État puisse entreprendre immédiatement la construction de logements corrects et à bon marché en nombre suffisant. Non. La mainmise autoritaire

sur des terrains achetés à bas prix, les gouvernements savent le faire seulement lorsqu'il s'agit d'imposer un tracé d'autoroute ou de voie ferrée sans tenir compte de l'avis des habitants des régions traversées.

Mais Borloo n'envisage pas une telle procédure dans son nouveau plan, également intitulé « habitat pour tous ». Il évoque seulement l'idée de mobiliser des terrains appartenant à l'État – comme ceux de certains ministères – ou à des entreprises publiques – comme la SNCF ou la RATP – pour y construire des habitations dites sociales au rythme de 20 000 logements tous les trois ans, soit moins de 7 000 par an.

Pour Borloo et le gouvernement, s'il y a urgence en matière de nombre de logements à réali-

ser, c'est donc surtout dans les discours. Sans compter que de tels terrains publics, lorsqu'ils sont bien situés, en centre-ville, sont lorgnés depuis des années par des promoteurs immobiliers auxquels le gouvernement Villepin a bien peu de choses à refuser. Moyennant l'engagement de réaliser quelques logements qualifiés de sociaux dans les nouveaux programmes immobiliers, ils n'auront probablement que peu de mal à obtenir les terrains en question. D'autant moins d'ailleurs que le projet Borloo prévoit de nouvelles incitations fiscales pour les investisseurs privés qui y achèteront des logements à louer.

Par ailleurs, le projet prévoit de renforcer les pouvoirs des préfets afin de leur permettre de

délivrer eux-mêmes les permis de construire, dans le cas où les maires (jusqu'ici seuls autorisés à les délivrer) seraient opposés à un projet immobilier déclaré « d'intérêt national » parce que comprenant des logements sociaux. Mais depuis très longtemps, les préfets disposent du pouvoir de réquisitionner les logements vacants afin d'y loger dans l'urgence les personnes mal logées ou sans logis. Or, ils n'en font pour ainsi dire jamais usage.

Avec ce nouveau projet et les promesses du ministre du Logement, il n'y a guère à attendre d'amélioration dans la situation catastrophique de tant de familles laborieuses qui ont de plus en plus de mal à se loger correctement.

Lucienne PLAIN

Ces communes qui ne veulent que des riches

Selon le maire PCF de Gentilly, dans le Val-de-Marne, quand un appartement HLM est construit, sa commune y participe financièrement à hauteur de 7 500 euros. En revanche, des municipalités qui ont moins de 20 % de logements sociaux, comme il en existe seize dans le département, et qui refusent de faire un effort de construction, doivent payer une pénalité de 152 euros par logement social manquant, par conséquent une somme nettement moins forte que ce qu'elles auraient à déboursier pour le construire. En outre, en refusant des logements pour les milieux populaires, elles se dispensent d'un certain nombre de dépenses sociales et flattent l'électorat de droite qui est très content de voir les plus pauvres rejetés vers des banlieues lointaines.

Gayssot (PCF) et Besson (socialiste), les deux ministres

auteurs en 2000 de la loi « solidarité et renouvellement urbain », savaient tout cela. Ils ont cependant donné vingt ans aux communes situées en agglomération pour qu'elles atteignent un seuil minimal de 20 % de logements sociaux et ils ont fixé des sanctions financières minimales pour celles qui n'entreprenaient pas d'effort significatif pour l'atteindre. Neuilly, la ville de Sarkozy, ne paye pas l'amende parce qu'elle a réalisé quelques logements, ce qui lui permet d'atteindre 2,6 %. À La Baule, Chamalières ou Antibes, la proportion reste inférieure à 6 %.

Il y a 742 communes situées en agglomération qui comptent moins de 20 % de logements sociaux. Un tiers des 742 maires concernés refusent d'en construire. Certains expliquent qu'ils manquent de terrains pour le faire ou se découvrent tout à coup une fibre écologiste



et refusent de bétonner. À Saint-Maur, quatrième ville du Val-de-Marne, qui ne compte que 5,5 % de logements sociaux (dans un état particulièrement lamentable), le maire est plus cynique : « J'ai été élu pour ne pas appliquer la loi Gayssot. On paye 5 millions de francs pour ne

pas avoir de logements sociaux sur la commune », déclare-t-il.

Même si le gouvernement augmente cette pénalité dérisoire, cela n'obligera pas les communes récalcitrantes à s'exécuter.

Jean SANDAY

Des maisons à 100 000 euros... et des promesses qui ne valent rien

Borloo ressort une vieille idée capitaliste consistant à vouloir transformer les ménages modestes, les familles ouvrières, en propriétaires. « Vous n'avez pas de quoi payer un loyer ? Eh bien, devenez propriétaires ! », dit-il en substance. Les loyers actuels étant exorbitants, Borloo vante dans son projet les charmes de maisons dites sociales, qui seraient

vendues à 100 000 euros. Il propose aux ménages de s'endetter pour vingt ou trente ans pour le plus grand profit des banquiers et des patrons du bâtiment, sans engagement quant à la qualité de ladite maison.

Borloo prétend qu'un ménage gagnant deux fois le smic, soit environ 2 400 euros brut, pourrait sans problème devenir propriétaire d'un pied-à-

terre de 90 m², trois chambres, un jardin et même un garage, en remboursant un emprunt au rythme de 420 euros par mois pendant vingt ans. Un responsable de son projet expliquait pourtant, dans le même temps, que « les ménages intéressés doivent savoir qu'une maison génère 3 000 à 4 000 euros de charges annuelles. Les candidats à la maison à 100 000 euros devront ainsi

prouver qu'ils seront capables de rembourser leur emprunt ». Sinon, cela risque de leur coûter très cher, sans parler des risques de saisie et d'huissier.

Mais pour Borloo, qui annonce que 20 000 à 30 000 maisons en accession à la propriété pourraient être ainsi réalisées chaque année, c'est une promesse qui, elle, ne coûte pas cher.

Louis BASTILLE

• Châtelleraut (Vienne)

Les élus tentent de pêcher le gros avec l'argent public !

En février 2004 avait été annoncée l'implantation imminente à Châtelleraut du fabricant québécois de batteries au lithium Avestor, filiale d'Hydro-Québec. En pleine campagne des élections régionales, et alors que le châtelleraudais était touché par des fermetures d'entreprises en chaîne, la perspective de la création de 500 à 600 emplois avait suscité quelque espoir, et fait fleurir les communiqués de victoire des élus de tout bord.

C'est à l'unanimité que le conseil municipal avait approuvé une modification du plan d'occupation des sols afin d'aménager un terrain de 40 hectares, la communauté d'agglomération programmant de 1,5 à 2 millions d'investissements.

Et puis voilà que, fin août 2005, les industriels québécois annoncent que, toute réflexion faite, ils préfèrent « se concentrer sur le marché nord-américain, les indicateurs n'étant pas aussi positifs (qu'ils) l'avaient imaginé et la fabrication des batteries nouvelle génération si complexe qu'elle doit se faire près de Montréal ».

Qu'ont donc déduit de l'aventure les élus qui y avaient tant cru ? Qu'on ne peut faire confiance à la parole d'un patron ? Qu'il vaut mieux utiliser l'argent public à la création directe d'emplois dans tous les domaines où ils font défaut ? Pas du tout ! « Les crédits inscrits au budget pour ouvrir une nouvelle zone industrielle permettront de répondre aux sollicitations de nouvelles entreprises », a décidé le maire PS de Châtelleraut, pas découragé par l'aventure... Cela ressemble peut-être à l'histoire de la laitière et du pot au lait. La différence est que Perrette n'avait pas payé son pot avec l'argent public.

Correspondant LO

• RTM (Régie des Transports Marseillais)

Les grévistes défendent un service public vital

Depuis le 5 octobre, la grève est reconduite par l'assemblée générale de chaque dépôt. Les chauffeurs de bus, à plus de 90 %, ne sortent pas. Le métro fonctionne de façon épisodique avec une faible fréquence. Les grévistes ne veulent pas que des capitalistes privés soient introduits dans le capital de la RTM, en l'occurrence la Connex, filiale de Veolia (ex-Vivendi environnement).

Jeudi 20 octobre, une délégation intersyndicale était reçue par Gaudin, maire de Marseille et président de la communauté urbaine. Celui-ci assurait que, tant qu'il serait maire, il n'y aurait pas de privatisation de la RTM. Mais, se contredisant dans le même temps, il ajoutait : « Ne me demandez pas ça ». « Ça », c'est le choix de remettre la gestion et l'exploitation du futur tramway à une entreprise privée (délégation de service public), à l'issue d'un appel d'offres lancé par la communauté urbaine.

Cela n'explique toujours pas pourquoi il faudrait verser à cet important groupe capitaliste qu'est la Connex 850 000 euros par an pour ses prestations ainsi qu'une part des recettes du tramway flambant neuf construit avec les fonds publics. D'après Gaudin, la mise en concurrence était indispensable

pour obtenir de meilleurs prix. Or, il semble que, le 18 octobre, lors du dépôt des candidatures à l'appel d'offres pour la gestion et l'exploitation du nouveau tramway, une seule candidature ait été remise, c'était l'association formée pour la circonstance entre la RTM et la Connex.

Depuis le 24 octobre, le maire a fait appel à des bus de « substitution » pour essayer de gagner la reconnaissance des Marseillais réduits à la marche à pieds et aux embouteillages.

Il s'agit en fait de cinquante cars de 55 places assises, sans places debout, plus larges que des autobus. Certaines des compagnies de cars des Bouches-du-Rhône sollicitées ont refusé ce travail car leurs propres chauffeurs menaçaient de se mettre en grève si elles acceptaient. Du coup, une bonne partie des cars sont venus de Saint-Etienne, d'autres d'encore plus loin. Les chauffeurs doivent assurer six lignes qui partent en éventail du centre Bourse près de la Canebière avec un départ toutes les vingt minutes aux heures de pointe. On est loin des 500 autobus de 100 places qui circulent tous les jours et des deux lignes de métro. En outre, les chauffeurs ont fort à faire pour se diriger dans le réseau inextricable des rues de la ville, au milieu d'embouteillages pires que d'habitude, aggravés par les



Affiches placardées à Marseille par les grévistes.

chantiers du tramway et de la gare Saint-Charles. Certains ont bien du mal à répondre aux questions des passagers d'autant plus que ni l'accent, ni la topographie locale ne leur sont familiers. Ces cars, qui coûtent 30 000 euros par jour, ressemblent plutôt à un argument vis-à-vis des électeurs excédés de Gaudin.

Les élus municipaux UMP ont envoyé une lettre à Sarkozy pour lui demander de faire donner la police. Enfin Gaudin menace de demander au préfet un ordre de réquisition à l'encontre des grévistes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) accuse les grévistes de faire perdre 300 000 euros de recette aux commerçants du centre-ville. Le journal *La Provence* publie régulièrement des interviews hostiles à la grève. Pourtant, malgré toutes les difficultés, nombre d'usagers

disent qu'ils comprennent les grévistes et qu'ils ont raison.

Pour un service que la mairie, la presse et le patronat présentent comme grevant de façon injustifiée les budgets des collectivités locales, la démonstration de son utilité est faite ! Ce réseau de transport est bel et bien indispensable.

La grande majorité des travailleurs de la RTM sont bien décidés à ne pas céder. Par exemple, mardi 25 octobre après midi, 93 % des 300 bus normaux ne circulaient pas. Les grévistes ont décidé de ne pas s'en prendre aux chauffeurs de cars de même qu'ils ne s'opposent pas à la sortie de bus des dépôts. Les grévistes les plus actifs diffusent en grande quantité quatre pages expliquant les raisons de leur mouvement. Et la grève tient bon.

Correspondant LO

• OGM

Méfiance envers la loi du profit

Une association ayant obtenu de pouvoir consulter les résultats des tests effectués par les groupes de l'agro-alimentaire, Monsanto et Syngenta, concernant les risques sanitaires liés à quatre produits OGM, le gouvernement français a alors réclamé la modification du dispositif européen qui autorise la publication de telles informations relatives aux effets sur la santé.

Les dirigeants français se réclament d'un texte qui défend la confidentialité pour les informations « dont la divulgation pourrait nuire à la position concurrentielle » d'une entreprise. Or précisément, le problème réside non pas dans les recherches pour effectuer des modifications génétiques, qui peuvent apporter des progrès, mais bien dans leur orientation quand elle est dictée par la « position concurrentielle » et les besoins d'assurer les profits d'une entreprise semencière, fut-ce aux dépens de la sécurité alimentaire.

Avec les demandes du gouvernement français, c'est l'opacité assurée.

Annie ROLIN

• Calais

Les habitants se mobilisent contre le stationnement payant

Suite à la décision de la majorité municipale PC, PS et Verts d'étendre le stationnement payant dans le centre-ville de Calais, un comité de riverains s'est constitué à l'initiative des militants de Lutte Ouvrière.

Les habitants sont révoltés à la perspective de devoir payer une taxe supplémentaire de 25 euros par mois, 60 euros par trimestre ou 200 euros par an pour se garer près de chez eux. L'un d'eux avait déjà fait circuler une pétition qui avait recueilli plus de mille signatures ; il l'avait apportée au maire Jacky Hénin, député européen du Parti communiste français, qui n'en avait pas tenu compte.

Les quarante personnes du comité, surtout des ouvriers, retraités, travailleurs précaires ou femmes au foyer, se sont

adressés aux autres habitants de ce quartier populaire : faire payer un impôt supplémentaire à ceux qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts alors que les licenciements et les fermetures d'entreprise se multiplient à Calais, cela n'est pas digne d'un maire communiste.

La presse locale, en confrontant les points de vue de la municipalité et des habitants, s'est fait l'écho de ce début de mobilisation. Les idées n'ont pas manqué : des papillons verts en forme de faux PV, des affichettes pour les vitres des logements, une conférence de presse. Deux samedis de suite, avec pancartes et banderole, on a diffusé sur le marché, rencontrant un écho favorable à l'appel à un rassemblement de protestation, samedi 15 octobre, devant la mairie.

Ce jour-là, nous étions une centaine. Se sont joints des habitants des autres rues concernées, des salariés travaillant dans le centre et qui ne veulent pas payer alors qu'ils n'ont pas d'autre choix que de s'y garer, et aussi des gens solidaires qui trouvent cette mesure injuste.

Une délégation a été reçue brièvement par le maire... Il a pu entendre la colère des habitants... mais a maintenu sa position. Un cortège dynamique a ensuite défilé dans les petites rues populaires du centre. Le sentiment général était à la satisfaction : « Ça fait du bien de lutter », « Aujourd'hui, c'est un beau jour ».

Vendredi 21 octobre, nous avons invité la population à la séance du conseil municipal. Le maire a prononcé son discours

sans paraître s'apercevoir de la présence d'une centaine de manifestants silencieux avec pancartes. Ce qui fait que, quand il termina son discours, un puissant cœur de « Non au stationnement payant ! » éclata dans les rangs du public. Cette intervention mit le maire en rage, tous les élus sortirent de la salle après lui. À sa demande, la police fit évacuer la salle. Les manifestants furent d'autant plus indignés que le maire a traité un camarade de Lutte Ouvrière de « facho » et les manifestants de « braves gens manipulés ». Décidément, il y a encore des nostalgiques des méthodes stalinienne !

Les manifestants ont affirmé leur volonté de continuer à étendre le mouvement.

Correspondante LO

Nos salaires sont-ils trop élevés ?

La Commission européenne se désole de la faiblesse de la croissance dans la zone euro. Selon elle le remède consisterait à... baisser les salaires ! La commission estime que 3,7 % de moins sur les salaires ferait gagner 1 % de croissance. Pourquoi pas, pendant qu'on y est, une baisse des salaires de 100 % ?

Avec ce calcul cela ferait 27 % de croissance... et plus un sou sur les feuilles de paye.

Ces messieurs ont de riches idées pour les pauvres. Pourtant, depuis des années de recul du pouvoir d'achat, la croissance est toujours mini et le chômage toujours maxi.

• Nantes (Loire-Atlantique)

La SNCF hors la loi, condamnée

À l'accueil de la gare de Nantes, au départ des trains et aux guichets, nous avons débrayé pendant plusieurs semaines en début d'année, une heure à chaque fois le vendredi, pour demander des embauches et contre la précarité.

La précarité en gare n'est pas une nouveauté. Ainsi trois collègues, une des guichets et deux de l'accueil, qui travaillent depuis cinq ans en CDD, ont décidé d'attaquer la SNCF aux Prud'hommes avec l'aide de la CGT pour demander leur embauche en CDI. En cinq ans, une de ces jeunes en est à une

soixantaine de CDD, quasiment sans interruption. À tel point que nombre d'entre nous pensions qu'elle était embauchée au statut SNCF.

La SNCF agit comme si elle était au-dessus des lois, et comme bien des entreprises privées. La démarche aux Prud'hommes a commencé début juin et, malgré une procédure qui doit être plus rapide dans ce cas précis, le résultat n'a été connu qu'après la décision d'un juge départiteur, le 18 octobre dernier.

Ce jour-là, une douzaine de cheminots ont accompagné les deux camarades de l'accueil, celle

des guichets ayant été titularisée entre-temps.

Le conseil des Prud'hommes leur donna raison à tous les trois. Il condamne la SNCF et re-qualifie les contrats de CDD en CDI à partir de 2000 et 2001. La SNCF est aussi condamnée à verser des indemnités de re-qualification de 1 385 euros, 6 334 euros et 6 440 euros.

Dès le lendemain, la SNCF annonçait qu'elle refusait de se plier à la loi, elle qui n'hésite pourtant pas à envoyer des chômeurs devant les tribunaux pour billets impayés ! Elle refuse de reprendre les deux camarades qui depuis, chaque jour, se pré-

sentent à leur poste de travail pour faire valoir leur droit à être embauchés. Ils sont soutenus en cela par leurs collègues de travail et des élus CGT qui refusent l'arbitraire. Les marques de soutien sont nombreuses et, des agents de l'accueil au chef de service, nous sommes prêts à transformer ce soutien en action pour que ces deux jeunes estimés de tous soient effectivement embauchés.

Cette attitude de la direction est d'autant plus révoltante qu'il y a actuellement à l'accueil 16 jeunes en CDD, et que ce n'est pas le travail qui manque !

Correspondant LO

• Cofrafer – Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne)

Une grève du ras-le-bol

Trente travailleurs de la Cofrafer à Bonneuil-sur-Marne sont en grève depuis lundi 18 octobre. Ils représentent près de la moitié de l'effectif travaillant dans cette usine de « refendage » de grosses bobines de fer (de plusieurs tonnes !) aux dimensions de leurs clients de la région parisienne. Les grévistes bloquent l'activité de leur usine en campant devant. Plus aucune bobine de fer ne sort de l'usine ; quant à la matière première, elle attend sur des péniches au port.

La détermination des travailleurs est entière. Depuis des années, l'usine a été revendue plusieurs fois. La dernière fois, en 2003, à un groupe espagnol, Bamesa, qui a commencé par licencier quarante salariés sur les cent vingt que comptait l'entreprise à l'époque. Pour

ceux qui restent, les conditions de travail ont empiré.

En juin dernier, un ouvrier est mort, dans d'horribles conditions, écrasé par les rouleaux de sa machine ; il voulait rattraper un défaut sur une bobine. La veille, le chef d'atelier lui avait reproché vertement

ce défaut sur sa production.

La mutation du chef d'atelier est une des revendications des grévistes, comme la réintégration de deux travailleurs récemment licenciés. Pour les travailleurs de cette usine, c'est vital. La direction a commencé par se plaindre au tribunal... qui a ordonné l'expulsion des grévistes. Mais il n'y a personne à expulser puisque les travailleurs sont devant les portes de l'usine...

Après une première négociation, la direction n'a rien cédé. Elle préfère utiliser la menace non dite de la... déloca-

lisation, en prétendant devoir se rendre en Roumanie. Mais cela n'a pas entamé l'unanimité des grévistes. Ceux-ci reçoivent le soutien actif de l'union locale CGT et des syndicats des usines clientes : Renault Le Mans, Citroën Saint-Ouen, Renault Douai, Valéo Amiens.

La municipalité PCF soutient aussi et même la police municipale, qui verbalise les camionneurs qui stationnent sur le trottoir en espérant rentrer leur matériel... Et la grève continue.

Correspondant local

• CVS – Gray (Haute-Saône)

Les employées en lutte pour des augmentations de salaires

CVS (Confection du Val-de-Saône), filiale du groupe Vergy Industries, emploie 110 salariés dans la fabrication de prêt-à-porter féminin.

90 % des ouvrières n'atteignent le smic qu'avec un complément de salaire de 25 à 60 euros mensuels. Une piqueuse catégorie C' a un taux horaire de 7,62 euros, une repas-

seuse catégorie F' de 7,87 euros pour un smic à 8,03 euros.

L'employeur utilise une part de la prime de rendement pour faire le complément entre les taux horaires pratiqués et le smic.

« À quoi sert de faire le rendement, s'il n'est pas réellement payé ? », écrivent ces salariées dans un communiqué à la presse. C'est ainsi que 25 ouvrières sur

les 70 ont décidé de faire la grève du rendement.

Elles réclament, avec la CGT, des taux horaires minimums au smic, les primes venant en complément, une augmentation de 15 % des salaires, pas de salaire inférieur à 1000 euros net par mois, et elles ont décidé d'alerter les médias.

Le PDG refuse de discuter et

fait le chantage à l'emploi. Il déclare dans la presse locale : « CVS est une entreprise industrielle qui n'a aujourd'hui aucun débouché commercial et n'est plus concurrentielle. » Avec un chiffre d'affaires de plus de trois millions d'euros, l'entreprise reste bénéficiaire et les salariées sont bien décidées à se faire respecter.

Correspondant local

• Flunch

Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle)

Licenciée pour 2 jetons à 1,2 euro

« En raison de la gravité des faits qui vous sont reprochés... » La direction du restaurant Flunch de Mont-Saint-Martin a notifié à Djamil Belkadi sa mise à pied conservatoire le 15 septembre dernier. Elle a été licenciée quelques jours plus tard.

Djamil travaillait au Flunch depuis deux ans, en temps partiel à 25 heures. Le 31 août, elle donna à sa grand-mère, qui venait de faire ses courses au magasin Auchan, un jeton de café et un de thé à 1,20 euro chacun, comme cela se pratique couramment : le directeur précédent avait clairement donné l'autorisation au personnel d'en offrir à la famille. Pour la nouvelle directrice, c'est semble-t-il devenu un « crime ».

Quand elle fit remarquer à Djamil que cela ne se faisait pas, celle-ci s'excusa et proposa de payer les jetons. Mais « l'affaire » n'en est pas restée là. Deux semaines plus tard, elle reçut sa lettre de licenciement, la direction assimilant l'affaire du jeton à un vol ! Djamil a bien sûr porté l'affaire devant les Prud'hommes et obtenu une indemnité.

Flunch fait partie du groupe Agapes Restauration, un des leaders français de la restauration commerciale avec un chiffre d'affaires de 535 millions d'euros en 2004. Son site internet affirme que le groupe est composé d'« enseignes conviviales et authentiques » qui privilégient « le management participatif, l'esprit d'équipe, l'autonomie et le travail-plaisir ».

Une publicité bien illustrée par ce qui s'est passé à Mont-Saint-Martin et par la déclaration du DRH (directeur des ressources humaines) de Flunch au *Républicain Lorrain* : « Ce licenciement est un non-événement. »

Étienne HOURDIN

ANPE : des demandes d'emploi mais peu d'offres

L'ANPE, qui recrutait 1 300 nouveaux agents jusqu'au 7 octobre, se vante d'avoir 25 000 candidats déclarés.

Cette ruée des demandeurs d'emploi montre que les chômeurs ne demandent pas mieux

que de travailler, contrairement à tous ceux qui prétendent le contraire.

Encore faudrait-il que les patrons offrent suffisamment d'emplois et cessent de recourir aux contrats précaires.



ANPE à Paris.

• Renault – Flins (Yvelines)

Nouveau modèle, exploitation à l'ancienne

Depuis le 23 août, l'usine Renault de Flins produit la Clio III. Avec l'arrivée de ce nouveau modèle, la direction a mis en place un « contrat de performance » supposé permettre d'atteindre en neuf mois (sic) des niveaux de qualité et de productivité obtenus précédemment en deux ans. Tous les arguments sont bons pour nous faire accepter ce contrat : si les objectifs ne sont pas atteints, nous ne pourrions pas fabriquer la remplaçante de la Clio et l'usine risquerait de fermer ! Chantage que les plus anciens ont eu l'occasion d'entendre déjà maintes fois...

Travailler sur la Clio III, selon les chefs, devait être une vraie partie de plaisir : tous les problèmes d'ergonomie devaient être résolus, les postes de travail devaient être soulagés

pour que des ouvriers de plus de cinquante ans – la moitié de l'effectif encore à l'usine aujourd'hui – puissent les tenir. Il devait y avoir des assistances pour aider à monter les pièces lourdes sur les voitures. Bref, les chefs avaient pensé à tout !

Or, sur l'ancienne Clio, nous avions des assistances semi-automatisées. Maintenant, soit elles n'existent plus, soit elles sont en panne... depuis le redémarrage le 23 août dernier.

Alors, dans le secteur du Montage, c'est à la main que nous mettons en place les disques de frein et les étriers sur le train avant, chacun pesant plus de 15 kilos.

Pour fixer sous le toit de la voiture « l'insonorisant pavillon », une plaque en goudron, l'assistance est en panne. Il nous faut le fixer à la main en utilisant... le système D : monter dans la voiture avec la pièce, la plaquer au plafond, puis une fois descendu du véhicule,

essayer, avec un rouleau de peintre au bout d'un manche, de la coller définitivement au toit. Du vrai bricolage !

Sur la chaîne où l'on monte les portes sur les voitures, les balancelles qui tiennent ces portes ne sont pas au point. On risque à tout moment de recevoir une porte sur la tête. Ce problème existait avec l'ancienne Clio, il persiste avec la nouvelle. Plusieurs travailleurs ont déjà été blessés suite à la chute d'une porte : hématome au bras, doigts retournés, coupure à la tête...

À plusieurs reprises, tous les travailleurs du secteur ont arrêté le travail pour exiger que la maîtrise trouve des solutions. Mais elle n'est pas vraiment pressée, en tout cas pas autant que pour atteindre le plus vite possible l'objectif fixé par la direction !

Trois nouvelles montées en cadence sont programmées, une a eu lieu le 17 octobre, une

autre est prévue cinq semaines plus tard et la dernière en février 2006. De 57 voitures à l'heure, la direction voudrait arriver à 62 voitures à l'heure, sans ajouter aucun poste. Elle a même l'intention d'en supprimer un sur dix ! Son objectif est : 10 % de gain de productivité, et ce le plus vite possible.

Quant au secteur de la Tôlerie, les postes y sont chargés au maximum et de plus en plus directement liés à la chaîne, sans laisser la moindre souplesse. En Peinture, plusieurs dizaines de postes ont été supprimés et les charges de travail sur les postes restants ont bien sûr augmenté. Mais cela n'est pas passé sans réaction du personnel. Au Mastic, en particulier, les travailleurs ont débrayé pour protester contre les charges de travail et exiger des postes supplémentaires.

Résultat, la direction déplore le trop grand nombre de retouches, de pièces détéri-

rées, de vis non serrées, etc. En fin de chaîne, une voiture sur deux doit passer sur le plateau de retouche. Comme palliatif, la direction a décidé de faire deux arrêts de chaîne d'un quart d'heure chaque jour pour réunir tous les salariés par secteur ; un des ouvriers est interrogé par un chef devant tous les autres pour savoir pourquoi il a oublié de visser telle ou telle vis sur le millier qu'il fixe en 7 h 30 de travail... Comme si nous étions responsables des charges de travail, des assistances qui ne fonctionnent pas, etc.

Ces conditions de travail et les pressions de la maîtrise ne sont pas restées sans réaction. Depuis la rentrée il y a eu plusieurs débrayages au Montage et en Peinture. Ils pourraient bien en annoncer d'autres et de plus massifs, car le ras-le-bol grandit de jour en jour.

Correspondant LO

• PSA - Mulhouse

170 euros de plus par mois... victoire éclair chez un sous-traitant de PSA

« On est payés autour de 950 euros pour 38 h 30 de travail en doublage, sans aucune prime. Alors, on bloque ! » Lundi 17 octobre, dès 5 heures du matin, les travailleurs de l'entreprise Buffa ont empêché toute sortie de camion.

Ils sont près de 80 en tout employés à Ottmarsheim en Alsace, où le blocage a été total, et à Seloncourt en Franche-Comté, payés au lance-pierres et harcelés de sanctions à tout bout de champ.

Début octobre, les travailleurs et leurs syndicats avaient posé leurs revendications : 150 euros d'augmentation mensuelle, et une prime de déplacement. La grève de cette société de logistique pouvait paralyser les chaînes de montage des usines Peugeot de Mulhouse et de Sochaux en bloquant les livraisons de certaines pièces, faisceaux électriques, pare-brise et pneumatiques.

Ce matin du 17 octobre, le patron, Alain Buffa, a dû se lever plus vite que d'habitude. Il a rencontré les grévistes dès 8 h 30. Commentaires de la presse

locale : « Les négociations avancent très vite, probablement accélérées par "la pression amicale" de Peugeot. » Il faut dire que les chaînes de montage des Peugeot 307 et Citroën C4 à Mulhouse ont subi des alternances d'arrêts et de reprise dès 10 h 30 du matin, et ont même été bloquées deux heures l'après-midi. En début d'après-midi, les grévistes obtenaient une augmentation mensuelle de 100 euros brut, ainsi qu'une prime mensuelle de doublage de 40 euros et une prime mensuelle d'objectif de 30 euros.

La victoire obtenue chez Buffa a été amplement commentée sur les chaînes de PSA. Les travailleurs étaient très étonnés que les grévistes réussissent à obtenir autant et en si peu de temps. Après le succès de la grève d'ENCI, un autre sous-traitant de PSA à Mulhouse, c'est un encouragement à la lutte. Cela témoigne du fait qu'il est possible de faire céder le patronat : il a en fait infiniment plus besoin de notre travail que nous ne l'imaginons parfois.

Correspondant LO

• Delphi

Les travailleurs n'ont pas à faire les frais de la faillite

Delphi est le principal équipementier de General Motors. L'annonce de sa mise en faillite n'a pas été une surprise pour l'ensemble des travailleurs du groupe.

Lorsque la faillite a commencé à se préciser, les travailleurs des sites de Tremblay (Seine-Saint-Denis) et Villeron (Val-d'Oise) se sont inquiétés. Car, depuis plusieurs années, le PDG Battenberg, aujourd'hui à la retraite mais toujours détenteur de 500 000 actions et principal actionnaire, avait déclaré à la presse qu'il comptait se débarrasser des lignes de produits à faible profit. Et de préciser qu'il orientait ses objectifs vers l'acquisition de secteurs plus rentables, comme l'électronique embarquée et surtout le médical.

En 2000, l'usine De Carbon

à Andé (Eure), où se fabriquaient des amortisseurs, a fermé ses portes. Actuellement, celle de Villeron, fabriquant initialement des systèmes de freinage et des alternateurs, est en train de fermer. Et des menaces sérieuses pèsent sur les sites de Strasbourg, Donchery (Ardennes), Tremblay, Douai et même dans les filiales Diesel de Blois et La Rochelle.

Suivant ses nouvelles orientations, Delphi a acquis six entreprises de matériel médical aux États-Unis. Aussi cette faillite organisée s'inscrit-elle en fait dans un plan de réorientation industrielle et financière, destiné à satisfaire d'abord les actionnaires.

La direction de Delphi se veut rassurante, en déclarant que cette faillite ne concernerait « que » les USA. Mais cela

ne fait qu'ajouter à l'inquiétude, car dans le même temps elle parle de la suppression de lignes de produits. Or, dans un tel groupe, les « lignes de produit » ont une structure internationale !

Jusqu'à présent, les travailleurs se sont battus le dos au mur, entreprise par entreprise. Les dirigeants de Delphi se sont montrés très prudents et patients, notamment en France, après la lutte radicale des « De Carbon ». Ainsi le « chèque valise », qui invite les salariés à partir, est de 45 000 euros pour Villeron et de 55 000 euros à Strasbourg. De cette façon, la direction espère réduire l'inquiétude et éviter une réaction globale des travailleurs contre la fermeture des sites. Une façon comme une autre d'avouer que, malgré tout, elle la craint.

Correspondant LO

Les grands de l'automobile : libre concurrence... dans l'hypocrisie

Peugeot a été condamné à 49,5 millions d'euros d'amende pour avoir freiné ses ventes aux Pays-Bas. Les prix y étant parmi les plus bas d'Europe, Peugeot

empêchait ses distributeurs locaux de vendre à des consommateurs établis dans d'autres États membres. Opel et Volkswagen ont également été épini-

glés pour de telles pratiques.

Les chantres du capitalisme vantent la libre concurrence, que les trusts entravent pour accroître leurs profits.

• Italie

Prodi ou Berlusconi, c'est la Confindustria qui fixe le programme

Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne, sera le candidat de la coalition de centre-gauche aux prochaines élections législatives italiennes, prévues au printemps prochain. Ainsi en ont décidé les « primaires » organisées dimanche 16 octobre par l'ensemble des partis de cette coalition.

Depuis cinq ans, c'est une coalition de droite qui gouverne l'Italie, sous la direction du magnat de l'audiovisuel Berlusconi. Les dirigeants du centre-gauche espèrent que cette droite a désormais suffisamment déçu la population et l'électorat pour que la victoire leur revienne facilement. Ils pensent aussi que ces cinq ans auront permis à une grande part des électeurs d'oublier la déception qui était la leur en 2001, après cinq ans de gouvernement de centre-gauche, et qui avait permis la victoire de Berlusconi.

Confiant dans ce retour du balancier électoral, ces prétendants à l'alternance ne jugent donc pas utile de faire des promesses aux couches populaires et ne veulent, vis-à-vis d'elles, être liés par aucun engagement.

Autant dire que les travailleurs n'ont pas grand changement à espérer d'un éventuel gouvernement de Romano Prodi. Avant d'être président de la Commission européenne, celui-ci a déjà été président du Conseil des ministres italien, de 1996 à 1998. Ce politicien démocrate-chrétien a mené alors une politique d'austérité draconienne, payée essentiellement par les classes populaires. Auparavant, il avait d'ailleurs présidé durant des années l'IRI, l'Institut de la reconstruction industrielle, qui coiffait l'ensemble des entreprises du secteur d'État. En tant que tel, il porte la responsabilité des nom-

breuses privatisations effectuées dans les années 1980 et 1990, et constituant autant de cadeaux scandaleux faits au secteur privé.

Ce que proposent les partis de gauche et de centre-gauche n'est donc que la réédition d'une expérience déjà faite. Ce sont les DS, les « Démocrates de Gauche » (democratici di sinistra), issus de l'ancien Parti Communiste et principal parti de la gauche italienne, qui ont propulsé Prodi à la tête d'une coalition appelée L'Olivier, et permis à celui-ci de gouverner le pays de 1996 à 2001. Aujourd'hui, le nom a changé : la coalition qui se présente face à celle de Berlusconi s'appelle L'Union (L'Unione). Pour le reste, elle comprend les mêmes partis : les DS, les Verts, et divers partis du centre regroupés notamment au sein de La Marguerite.

Cette fois cependant, s'ajoute à ces partis le Parti de la Refondation Communiste, appelé plus simplement Rifondazione et qui comprend les militants de l'ancien PC ayant tenu à garder l'étiquette communiste. Alors qu'en 1998, Rifondazione avait été jusqu'à faire tomber le gouvernement de centre-gauche en tentant d'obtenir de celui-ci un engagement sur les 35 heures, cette fois-ci le parti se rallie dès le début à Prodi. Bertinotti, principal dirigeant de Rifondazione, a justifié ce ralliement en disant qu'il faut avant tout chasser le gouvernement Berlusconi.

L'organisation de « primaires » au sein du centre-gauche pour choisir celui qui conduira la coalition lui fournit une autre justification. Dans ces primaires, Bertinotti a présenté sa candidature face à Prodi et à quelques autres candidats en déclarant que plus il aurait de voix, plus il serait en mesure ensuite d'obtenir que le pro-

gramme du centre-gauche comporte des avancées réelles pour les travailleurs.

Eh bien, le résultat des « primaires » est là. Le 16 octobre, plus de 4 millions d'électeurs de gauche se sont déplacés, dont 14,7 % (633 700) ont donné leur voix à Bertinotti. Avec 74,1 % des voix, Prodi, qui bénéficiait avant tout du soutien des DS – alors qu'il n'est pas membre de ce parti – en sort légitimé comme éventuel futur Premier ministre de L'Union. Et les discours de Bertinotti, qui déclarait qu'une fois Prodi désigné à la tête de L'Union, on pourrait discuter du programme de celle-ci, apparaissent pour ce qu'ils sont : du vent. Prodi a déclaré que c'est lui qui se chargera de la rédaction du programme, comme c'est prévu d'ailleurs dans les accords ayant mis sur pied L'Union.

Pendant ce temps, la Confindustria – équivalent italien du Medef – alterne savamment les déclarations, l'une pouvant être interprétée en faveur du centre-gauche, l'autre en faveur du centre-droit. C'est évidemment le meilleur moyen d'obtenir que les deux regroupements concurrents soient à ses pieds et rivalisent pour promettre de faire ses quatre volontés.

En revanche, aux travailleurs, aux couches populaires, ce centre-gauche qui se propose de remplacer Berlusconi n'a rien à offrir d'autre que quelques phrases générales. Bertinotti et Rifondazione peuvent toujours dire aujourd'hui qu'il faudra aller au-delà ; ce n'est certes pas en se ralliant à Prodi, lui garantissant dès le début qu'il n'aura pas de contestation sur sa gauche, qu'ils aident les travailleurs italiens à se préparer à imposer une autre politique.

André FRYS

• États-Unis

Mort d'une pionnière de la lutte pour les droits des Noirs

Rosa Parks vient de mourir à 92 ans. Il y a presque cinquante ans, le 1^{er} décembre 1955, son geste de refus de céder sa place assise à un Blanc dans un bus de la ville de Montgomery (Alabama) fut à l'origine d'un mouvement de boycott des bus par la population noire de cette ville. Ce boycott fut aussi l'un des premiers chapitres de la lutte menée par les Noirs américains contre la ségrégation raciale, qui allait aboutir à son abolition dans tout le pays en 1964.

cement des gens de couleur).

Le chauffeur du bus appela la police, elle fut arrêtée, fut jugée et condamnée à payer une amende. La NAACP, décidée à réagir, appela au soutien de l'Église noire locale. Ils créèrent une nouvelle organisation dont la présidence fut donnée à Martin Luther King, un pasteur de 26 ans récemment arrivé à Montgomery. Et ils appelèrent au boycott en faisant adopter par les manifestants trois revendications : traitement courtois dans les bus ; le premier arrivé peut s'asseoir (mais les Blancs restaient devant et les Noirs der-



Les bus de Montgomery, cette ville de l'Alabama, un État parmi les plus racistes du sud des États-Unis d'alors, étaient utilisés à 75 % par la population noire qui, à cette époque, n'avait guère de voitures. Mais les lois ségrégationnistes séparaient, dans le sud des États-Unis, les lieux publics en lieux réservés aux Noirs d'un côté et aux Blancs de l'autre.

Les bus de Montgomery comportaient trente-six places assises. Les dix places de devant étaient réservées aux Blancs. Les dix de derrière revenaient aux Noirs. Les seize places intermédiaires étaient laissées à l'appréciation du conducteur. Dans le meilleur des cas, s'il y avait plus de vingt-six Noirs à bord, ils devaient laisser libres les dix places des Blancs, même s'il n'y en avait aucun à bord. En revanche, en cas d'affluence, la loi imposait que les Noirs cèdent leur place. C'est ce que refusa Rosa Parks, une couturière de 42 ans, et militante d'un mouvement modéré pour les droits des Noirs, la NAACP (Association nationale pour l'avan-

rière) ; embauche de chauffeurs noirs.

Dans son autobiographie, Rosa Parks explique que c'était surtout par lassitude à la fin d'une journée qu'elle avait refusé de céder sa place. Mais, dit-elle, sa lassitude venait d'abord de son sentiment de révolte contre le fait que les Noirs devaient toujours céder aux Blancs.

Les Noirs relevaient la tête. Et, pendant 380 jours, à Montgomery, comme Rosa Parks, ils ne cédèrent pas. Ils choisirent de se rendre à pied au travail pour faire céder les autorités. Cette détermination paya : le 13 novembre 1956, la Cour suprême des États-Unis cassa les lois racistes locales. Ce succès allait faire école et le mouvement pour les droits civiques prendre son envol.

La leçon de la modeste couturière de Montgomery vaut toujours. Il ne faut pas laisser passer une injustice, même si on n'a pas toujours comme Rosa Parks la bonne fortune de provoquer un mouvement général de refus !

Jacques FONTENOY

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

La société capitaliste
la plus puissante
à la lumière de la catastrophe
de la Nouvelle-Orléans

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro